



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer



**FEUILLE DE ROUTE
RÉGIONALE
2025-2030**

La planification écologique
en Nouvelle-Aquitaine

FÉVRIER 2025

Édito

La science nous alerte, depuis plusieurs décennies, sur les conséquences des activités humaines sur le climat.

Des évènements climatiques extrêmes, aux conséquences graves, parfois tragiques, frappent de plein fouet des territoires, partout dans le monde, ainsi que sur le territoire national. D'après le scénario tendanciel de référence, la France serait sur une trajectoire de réchauffement de +4°C d'ici la fin du siècle.

En région Nouvelle-Aquitaine les effets du changement climatique sont d'ores et déjà perceptibles. La perte de biodiversité, la multiplication des épisodes de sécheresse, des feux de forêts, des phénomènes de pluies intenses et d'inondations, ou encore le recul du trait de côte, sont autant d'alertes qui nous rappellent l'urgence à agir, au plus près du territoire et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. De plus, le changement climatique a des impacts directs sur la santé humaine. Ainsi 3 300 décès prématurés par an sont attribuables à une exposition aux particules fines (PM 2,5) pour la Nouvelle-Aquitaine (estimation SPF 2021). A l'horizon 2050, une hausse globale de 1,5°C des températures et une augmentation de la pluviométrie journalière seront associés à une hausse de l'implantation du moustique tigre (11 départements colonisés au moins en partie en 2022), qui transmet des maladies vectorielles comme la dengue et le chikungunya, et à la hausse de l'incidence des allergies qui ont des impacts sur le système respiratoire.

Les défis à relever sont clairs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver et protéger nos ressources naturelles et la biodiversité, et, enfin, nous préparer et adapter nos territoires aux effets du dérèglement climatique.

Cette feuille de route régionale, partagée, portant sur la planification écologique sur la période 2025-2030, est l'aboutissement d'un travail inédit – groupes de travail, concertations menées au niveau régional et départemental, consultation publique –, qui a mobilisé un très grand nombre d'acteurs du territoire néo-aquitain, pendant près de 8 mois, entre avril et décembre 2024.

Son ambition est claire : donner le cap de notre action collective, définir les actions à conduire pour répondre aux enjeux majeurs qui sont devant nous, et les mettre en œuvre. La feuille de route régionale aura vocation à s'enrichir et à être complétée, dans le temps, dans le cadre du suivi qui en sera réalisé chaque année, permettant d'évaluer nos actions.

Agissons, ensemble, pour accélérer et amplifier notre action en faveur de la transition écologique de nos territoires, au bénéfice de nos concitoyens.

Sommaire

Préambule

1. La planification écologique
2. La démarche en Nouvelle-Aquitaine
3. Le plan d'actions
4. Les conditions de réussite, la transition juste
5. Les modalités de suivi

Préambule

Dans un contexte d'urgences climatiques, météorologiques et environnementales, la France s'est dotée d'une planification écologique visant à porter une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire drastiquement l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement plus sobre, résilient et harmonieux de notre société.

Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 (par rapport à 1990), et de préservation et conservation de la biodiversité, et plus généralement des ressources. Au niveau national, la planification écologique avance. La baisse de nos émissions de gaz à effet de serre s'accélère, atteignant -5,8 % en 2023, ce qui place la France sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de 2030.

Dans la suite de la dynamique impulsée par le lancement de la Conférence des parties (COP) Nouvelle-Aquitaine le 1er décembre 2023, la démarche de planification écologique, co-portée par le préfet de région Nouvelle-Aquitaine et le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, vise à définir une feuille de régionale pour la période 2025-2030.

Son objectif est d'accélérer la transition écologique dans les territoires, en agissant sur la décarbonation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

1. La planification écologique

Accélérer les efforts pour répondre aux enjeux fondamentaux de décarbonation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Quel constat ?

Le **réchauffement du climat mondial** dû aux activités humaines est un fait établi.

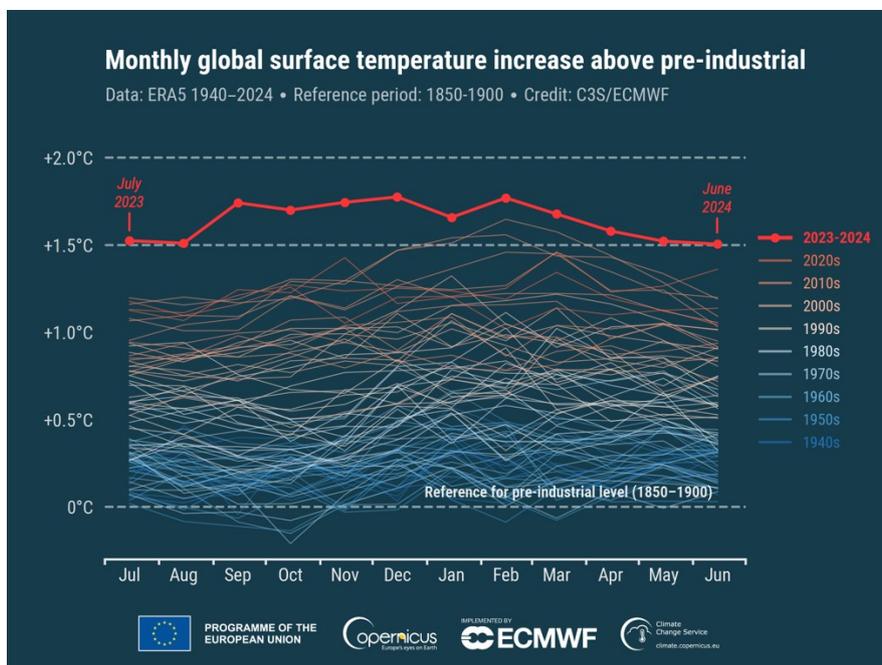
Les **émissions de gaz à effet de serre** (GES) dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée de +1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle (1850-1900). Les émissions de gaz à effet de serre ont continué à augmenter fortement au cours de la dernière décennie avec en moyenne 56 GtCO₂eq par an (giga tonnes d'équivalent CO₂), mais deux fois moins vite que lors de la décennie précédente. La décennie 2011-2020 a été la plus chaude enregistrée depuis 125 000 ans.

Les scénarios socio-économiques montrent que le niveau de réchauffement global de +1.5°C par rapport à l'ère pré-industrielle serait atteint dès le début des années 2030, et ce quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, les **risques climatiques** (extrêmes de températures, intensité des précipitations, sévérité des sécheresses, ou encore augmentation en fréquence et en intensité des événements climatiques rares), ainsi que **leurs impacts**, vont s'accroître.

Le changement climatique actuel va venir modifier les interactions entre les **espèces et leurs milieux de vie dans les écosystèmes**. Pour un réchauffement mondial de +2 à +3 °C, les experts prévoient ainsi une augmentation du risque de disparition pour 20 à 30 % des espèces animales et végétales. Le constat actuel est que 75% des milieux terrestres et 40% des écosystèmes marins sont actuellement fortement dégradés. Un million d'espèces sont actuellement menacées d'extinction dans le monde. Le rythme de disparition est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Cette dégradation de la biodiversité est largement la conséquence de nos activités humaines, qui exercent des pressions importantes et continues sur la nature.

Limiter le réchauffement à +1,5°C et +2 °C ne sera possible qu'en accélérant dès maintenant la baisse des émissions de gaz à effet de serre pour ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro en 2050, et réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.



Quels scénarios d'évolution du climat en France et en Nouvelle-Aquitaine ?

La France est d'ores déjà confrontée au changement climatique et à ses effets, dans un contexte où le territoire national se réchauffe, par ailleurs, plus vite que d'autres territoires dans le monde.

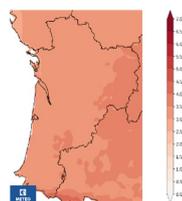
Depuis le milieu du XXe siècle, on observe des évolutions de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes : le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) augmente, tandis que le nombre de jours de gel diminue. Les vagues de chaleur sont devenues plus fréquentes et plus intenses.

Météo-France a produit de nouvelles projections climatiques à l'échelle des régions métropolitaines, pour permettre à nos sociétés de mieux anticiper et de s'adapter (projections disponibles sur le site <https://www.drias-climat.fr/>). En France, la hausse des températures a atteint +1,7°C depuis 1900 et s'est accélérée ces dernières décennies. Les conséquences sur notre territoire s'accroîtront inévitablement d'ici 2050. Si nous ne renforçons pas assez nos actions de lutte contre le changement climatique, le réchauffement pourrait être encore plus fort en seconde moitié de siècle, c'est-à-dire demain.

En région Nouvelle-Aquitaine :

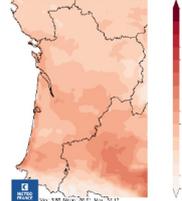
- les projections qui ont été réalisées amènent à entrevoir une température moyenne annuelle de +3,4°C pour 2100. C'est approximativement la différence, actuellement, entre Bordeaux et Lisbonne ;
- les pluies pourraient augmenter fortement en hiver (+12%), et diminuerait de manière importante en été (-29%) ;
- selon la trajectoire nationale, l'été 2022, 2ème été le plus sec depuis 2000, serait un été normal en fin de siècle.

+3,4°C de température moyenne en été en 2100



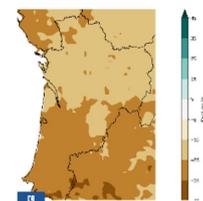
+3,4 °C [+3,2 / +3,6]

+31 nuits tropicales¹ par an en 2100 (vs. 4 avant 2005)



+31 nuits [+23 / +35]

-29% de précipitations en été en 2100



-29% [-47 / -1]

1. Nuit au cours desquelles la température reste supérieure à 20°C - Note : D'après la Trajectoire de Référence pour l'adaptation au changement climatique, valeurs 2100 par rapport à une référence (1976-2005), Météo France

Impact du changement climatique en France déjà visible et à venir, d'ici 2050



Source : Observatoire national des effets du réchauffement climatique, novembre 2018

La Nouvelle-Aquitaine fait face à plusieurs menaces :

- une érosion de la biodiversité régionale, alors que 45% du PIB régional en dépend (Acclimatera, rapport 2018 « anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine) ;
- la haute tension hydrique et la dégradation de la qualité de la ressource en eau ;
- 7000 bâtiments soumis au risque d'érosion côtière du littoral (Acclimatera, rapport 2018 « anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine) ;
- une baisse de la pollution atmosphérique, sauf dans quelques situations ;
- la stagnation de la production de déchets ménagers et assimilés ;
- 65% de la Nouvelle-Aquitaine soumis à l'aléa retrait-gonflement des argiles.

Un cadre international marqué par l'urgence d'agir, pour répondre aux défis majeurs d'adaptation et d'atténuation au changement climatique

> Au niveau international, un cadre qui engage la France dans ses politiques d'action climatique

2030

- 55 %
d'émissions de gaz
à effet de serre
(p/r niveaux de 1990)



Green Deal (2019)
Obligation légale au titre de la loi
européenne sur le climat

2050

**Neutralité
carbone**
(p/r niveaux de 1990)



Green Deal (2019)

2100

Réchauffement planétaire < +2°C
Le limiter davantage à +1,5°C
(p/r niveaux préindustriels)



Accord de Paris (2015)
Traité international juridiquement contraignant

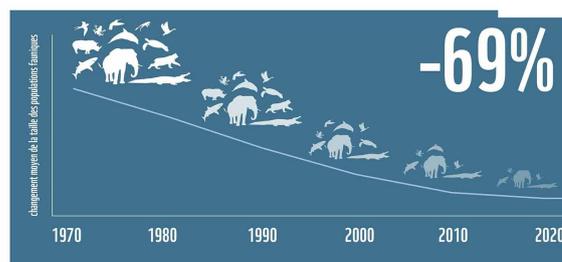
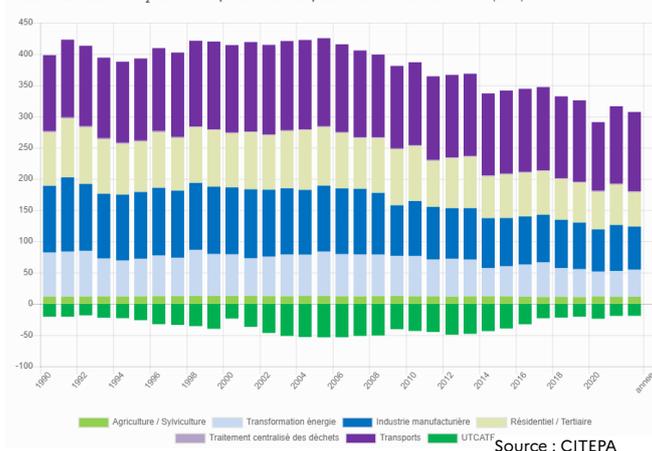
L'**Accord de Paris**, signé le 11 décembre 2015, a fixé pour objectif de long terme de réduire considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter, en 2100, à +2 °C le réchauffement planétaire au cours du siècle présent, tout en poursuivant l'action menée pour le limiter encore davantage à +1,5 °C, par rapport à la période pré-industrielle.

« Le **Consensus des Émirats arabes unis** », conclu le 13 décembre 2023 à Dubaï lors de la COP28, engage l'ensemble des 195 parties, vers la sortie des énergies fossiles et affirme plus que jamais l'objectif de +1,5°C de réchauffement d'ici la fin du siècle. L'accord final appelle à « transitionner hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action dans cette décennie cruciale, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément aux préconisations scientifiques ». L'accord affirme par ailleurs, notamment, l'ambition de tripler les énergies renouvelables dans le monde d'ici 2030.

Le **Pacte vert pour l'Europe** (Green Deal), lancé en 2019, a pour objectif de faire de l'Europe le premier continent climati-quement neutre d'ici 2050. L'Union Européenne a fixé un objectif intermédiaire, avec la réduction des émissions nettes de GES d'au moins 55% d'ici 2030 (Fit for 55). Cette politique vise à harmoniser les efforts des Etats membres.

La **convention sur la diversité biologique**, signée par 193 pays, reconnaît la conservation de la biodiversité comme étant une préoccupation commune à l'humanité et une partie intégrante au processus de développement. Elle rappelle l'urgence de la situation. La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), alerte en effet sur le déclin de la nature à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine, ainsi que sur le taux d'extinction des espèces qui s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier.

Evolution des émissions de CO₂ de 1990 à 2021 pour la France métropolitaine et l'Outre-mer inclus dans l'UE (en Mt)



Au niveau national : la planification écologique, une démarche inédite, alignée avec les engagements pris par la France

En cohérence avec le cadre international et européen, la France s'inscrit dans la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre (GES), au travers de la **stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**, qui a pour ambition de diminuer de -55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ainsi que la diminution de l'empreinte carbone des français. La **stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030** traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

Dans un contexte d'urgences climatiques, météorologiques et environnementales, la France s'est dotée d'une **planification écologique** visant à porter une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire drastiquement l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement de notre société, qui soit plus sobre, plus résilient et plus harmonieux.

Après une année de travaux, qui aura mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, think tanks et associations environnementales, la France s'est dotée d'un plan, « France Nation Verte », lancé en octobre 2022, pour relever les 5 défis environnementaux :

→ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique, avec :

- le doublement de la baisse des émissions de gaz à effet de serre pendant le quinquennat ;
- dans le cadre du Pacte vert européen, une baisse de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Concrètement, cela signifie que la baisse à faire dans les 7 prochaines années, sera équivalente à la baisse réalisée lors des 3 dernières années ; la planification écologique vise à accélérer les efforts pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, dans l'ensemble des secteurs ;
- l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

→ Préserver et restaurer la biodiversité :

- mieux préserver et valoriser les écosystèmes, c'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de la biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre leur exploitation, leur préservation et restauration, pour garantir leur pérennité ;
- l'objet de la planification écologique en matière de biodiversité et d'eau est de préserver et restaurer la nature, protéger la richesse des sols et instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources en eau et forestières.

→ S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique.

→ Réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable.

→ Réduire toutes les pollutions qui impactent la santé.

FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

Planifier, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations –, un chemin pour réussir, collectivement et individuellement, à réduire notre empreinte écologique et se projeter dans un monde habitable, juste et désirable. C'est un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

> Au niveau national, 3 objectifs environnementaux qui fixent le cap de l'action à conduire



La planification écologique : 6 thématiques pour agir, au bénéfice des citoyens et des territoires

Pour relever les défis d'une transition écologique juste et efficace, notre action se structure autour de 6 thématiques permettant d'adresser la diversité de nos enjeux.



→ Mieux se déplacer

C'est améliorer la mobilité de chacun grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire, et faire évoluer les comportements vers des usages plus vertueux pour l'environnement.

→ Mieux se loger

C'est réduire les impacts environnementaux pour habiter des logements et des bâtiments plus économes en énergie, plus adaptés au changement climatique et qui offrent une meilleure qualité de vie.

→ Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

C'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources et leur préservation et restauration, pour garantir leur pérennité.

→ Mieux produire

C'est agir pour décarboner le cycle de production nécessaire à la fabrication des biens et services, et définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources bois et leur préservation. C'est également agir sur la décarbonation du cycle de l'énergie nécessaire à la fabrication des biens et services.

→ Mieux de nourrir

C'est accompagner les filières agricoles dans leur transformation agro-écologique, tout en maintenant la compétitivité des activités, et changer nos habitudes alimentaires.

→ Mieux consommer

C'est revoir nos comportements d'achats, en étant mieux informé et en tenant compte des impacts environnementaux des produits et services que nous consommons, sur l'ensemble de leur cycle de vie.

2. La démarche en Nouvelle-Aquitaine

Une feuille de route régionale pour accélérer la transition écologique en lien avec les acteurs du territoire

L'État a lancé, le 28 septembre 2023, devant les présidents des Régions de France, le principe de COP (Conférence des parties) territoriales sur la transition écologique, sur le modèle des Conférences des parties des Nations-Unies. Chacune de ces COP territoriales vise à définir, au niveau régional, une feuille de route pour accélérer la transition écologique dans les territoires, en agissant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur la préservation de la biodiversité et des ressources.

En région Nouvelle-Aquitaine, le 1er décembre 2023, sous la présidence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et Thomas Cazenave, ministre délégué chargé des Comptes publics, Etienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, et Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, ont lancé la démarche de planification écologique au niveau régional.

La Nouvelle-Aquitaine : un territoire engagé pour la transition écologique

L'État et la Région œuvrent de manière concertée et coordonnée depuis de nombreuses années, pour mettre en place les conditions nécessaires à une transition écologique qui favorise le changement, tout en intégrant harmonieusement les considérations économiques, sociales et de préservation des ressources naturelles, aux côtés des collectivités territoriales et des autres acteurs du territoire néo-aquitain.

L'État a mis en place, depuis de nombreuses années, des politiques ambitieuses en matière de transition écologique, reflétant son engagement à lutter contre le changement climatique et à promouvoir un développement durable. La stratégie nationale bas carbone atteste, en particulier, de l'engagement de la France à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les politiques relatives aux mobilités durables, au développement des énergies renouvelables, au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, à la gestion de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, sont autant d'illustrations concrètes de l'action menée, au plus près des territoires, en lien avec les collectivités territoriales.

Par ailleurs, au niveau régional, plusieurs documents stratégiques sont portés par l'État et la Région : la stratégie régionale de la biodiversité, le schéma régional de la biomasse, l'observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine ou encore la mise en place du comité régional de l'énergie, qui sont autant d'illustrations de l'approche partenariale mise en place.

Un double diagnostic, mené par plus de 450 chercheurs sur le climat (AcclimaTerra) et la biodiversité (Ecobiose), a donné une base scientifique à la première feuille de route Néo Terra, érigeant la transition écologique, énergétique et agroécologique comme trame de l'action régionale. Adoptée dès juillet 2019 par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Néo Terra a été renforcé par les volets social, adaptation au changement climatique et « une seule santé », le 13 novembre 2023.

Les collectivités territoriales portent des actions d'initiatives locales, notamment dans l'objectif de préserver la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur, améliorer le cadre de vie, accompagner les rénovations énergétiques des logements, assurer une gestion sobre de la ressource en eau et de la préservation du foncier.

> Les stratégies d'intervention déployées en Nouvelle-Aquitaine

Volet mobilités du CPER (transports ferroviaires, routiers, portuaires, fret et véloroutes)
Stratégie Nationale du FRET national
Schémas directeurs des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
Plan national **vélo marche**
Schéma régional **véloroutes**

Plan Eau
Programme **Re-sources**
Stratégie régionale pour la **biodiversité**
Programme régional **forêt bois**
Plan gestion prévention des **déchets**

SRADDET
Néo Terra



Politiques de **rénovation énergétique**, **Anah**
Plan régional pour l'**efficacité énergétique**
Feuille de route **construction durable**

France 2030
Schéma régional de **développement économique, d'innovation et d'internationalisation**
Schéma régional **biomasse**

Politique agricole commune
Protéin'NA, plan **protéines**
Plan de soutien à l'**agriculture Bio**
Plan de modernisation des **élevages**
Pacte **haies**
Pacte **alimentaire**

> Illustrations d'actions portées par les collectivités en faveur de la transition écologique

- Accompagnement et aides à la **rénovation énergétique du parc privé**
- Rénovation énergétique et mesures de sobriété des **bâtiments publics**
- **Régulation des constructions** via les PLH/PLU
- **Lutte contre la vacance** des logements
- ...

- Soutien à la **filière bois**
- **Renouveau forestier**
- Aménagement du **foncier économique**
- ...



- Aides à l'**installation d'agriculteurs**
- Promotion/intégration **production locale** dans la **restauration collective**
- Création et animation d'**ateliers d'éducation sur l'alimentation**
- Soutien aux **infrastructures agro-écologiques** (haies...)
- Mise en place d'**observatoire du foncier**
- ...

- Soutien aux **aires protégées**
- Restauration des **fonctionnalités naturelles des cours d'eau**
- Restauration des **continuités écologiques**
- Intégration des enjeux **trame verte et bleue** dans les SCOT, PLU, PLUI
- Tarification incitative liée à la **consommation d'eau**
- ...

- Création, extension et exploitation de **réseaux de chaleur**
- Mesure de **valorisation énergétique des déchets** collectés
- Amélioration des **pratiques de tri des déchets**
- **Méthanisation** des boues des stations d'épuration
- Accompagnement des **projets d'énergies renouvelables**
- ...

- Mise en place d'**infrastructures de co-voiturage**
- Aménagement de **voies et infrastructures cyclables**
- Développement de **services d'autopartage**
- **Électrification des flottes** de véhicules
- Développement des offres/services d'**intermodalités**
- ...

La feuille de route régionale 2025-2030 : objectifs et cadre méthodologique

L'objectif de la démarche de planification écologique est de définir une feuille de route régionale 2025-2030, permettant de répondre aux objectifs suivants, en complément des stratégies, démarches et plans déjà existants et déployés en Nouvelle-Aquitaine :

- **définir des actions** permettant d'accélérer la baisse des émissions de gaz à effet de serre (atténuation), d'apporter des solutions pour enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles (eau, biomasse, foncier), et de s'adapter aux dérèglements climatiques ;
- **être en cohérence avec la stratégie de réindustrialisation et de souveraineté**, la planification devant permettre de créer des emplois dans tous les domaines de la décarbonation, contribuer à la croissance économique, permettre de réduire les dépendances aux énergies fossiles importées et d'implanter de nouvelles unités de production décarbonées sur notre sol ;
- **faire en sorte que la transition écologique bénéficie à l'ensemble des citoyens**, de manière solidaire, et s'assurer que celle-ci soit socialement acceptable et partagée.

→ Volet atténuation

La démarche s'appuie sur les **travaux interministériels de planification écologique coordonnés par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)**, qui a fixé une vision nationale des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que des cibles associées en MtCO_{2e} évitées à l'horizon 2030, synthétisée sous la forme d'un panorama des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre à partir de 2019, en millions de tonnes équivalent de CO₂ économisés.

Au niveau national, la méthode mise en œuvre pour définir les objectifs cibles dans les différentes régions, à l'horizon 2030, est fondée sur des calculs moyens, mobilisant des mêmes critères pour chacun des leviers, permettant de garantir une cohérence dans l'approche analytique mise en place au niveau national, et permettant de comparer le poids des différents secteurs et les gains attendus en termes de réduction des gaz à effet de serre, entre régions.

En outre, cette approche ne prend pas en compte, de facto, les particularités locales et les facteurs pouvant avoir un impact sur les émissions de gaz à effet de serre (exemple : contexte pédo-climatique, nature des assolements, captation de carbone en fonction des types de sols et écosystèmes forestiers, dynamiques en termes de mobilités du quotidien, de transports de marchandises, de décarbonation de l'industrie, dynamiques de rénovations énergétiques, etc.), ainsi que les enjeux à prendre en compte au niveau local (ex : développement des énergies renouvelables et capacité réelle à déployer des projets dans les territoires, limitation de la décapitalisation du cheptel sur les territoires en voie de céréalisation). La répartition des efforts entre les régions relève ainsi d'une approche moyennant les particularités régionales.

De ce fait, une prise en compte des données mobilisables au niveau régional a été réalisée, de manière la plus fine possible, en prenant la méthode nationale comme point de référence. Les données nationales et les données régionales ne sont pas directement comparables, et présentent des dimensions complémentaires utiles à la qualification des phénomènes à l'œuvre sur le territoire national d'une part, et le territoire régional d'autre part.

En Nouvelle-Aquitaine, le diagnostic réalisé, ainsi que la mobilisation des données suivies au niveau régional, confortent, de manière globale, la répartition des efforts à réaliser en matière de réduction des gaz à effet de serre, par rapport aux différents secteurs d'activité.

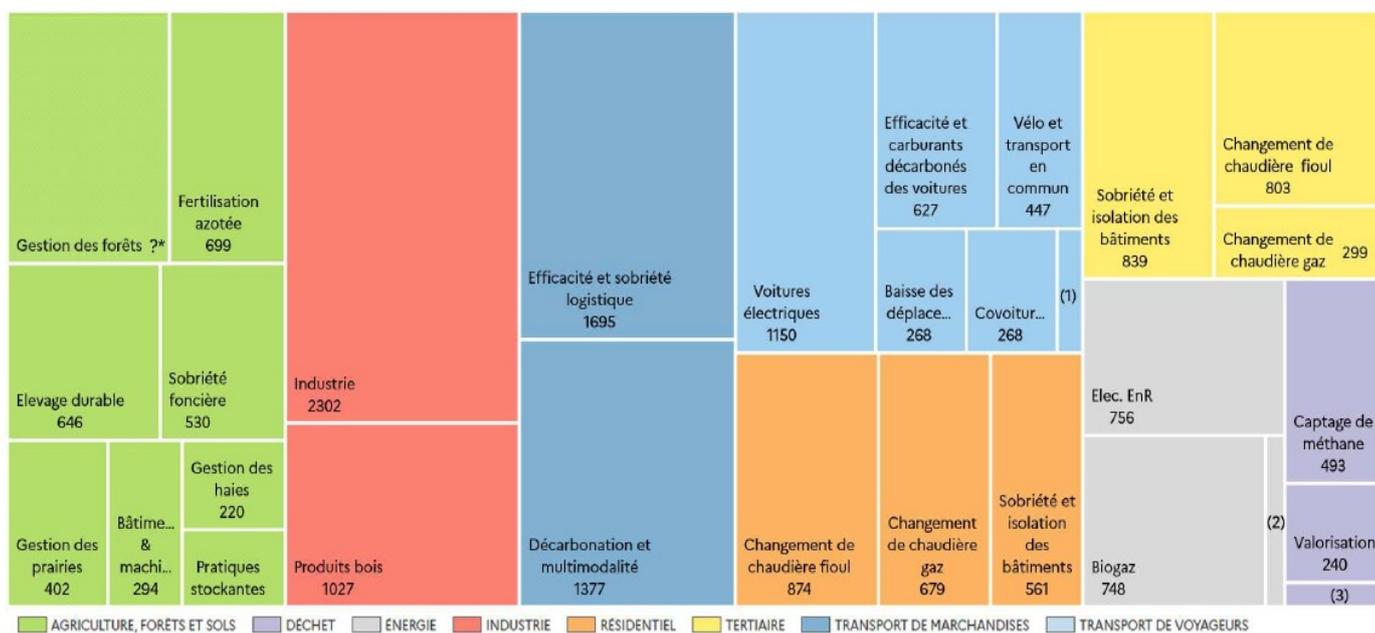
> Eléments de comparaison entre les données nationales et régionales

Les données mobilisées, par le niveau national et au niveau régional, sont calculées dans un format « scope 1 », correspondant aux émissions directes uniquement. Cela inclut, par exemple, les émissions directes provenant de la combustion de combustibles fossiles dans les installations d'une entreprise (chauffage, processus industriels), les émissions directes des véhicules lors de leur fonctionnement...

Les écarts entre les données estimées au niveau national pour la région Nouvelle-Aquitaine (dites « données nationales », ci-dessous), les données régionales estimées par la mobilisation des sources de données locales (dites « données régionales », ci-dessous), et les données estimées recalculées du SRADET (dites « données SRADET », ci-dessous), sont de plusieurs ordres :

- les données nationales et les données régionales ne sont pas à iso-périmètre sur plusieurs facteurs (hausse tendancielle des transports, séquestration de carbone par les forêts),
- les données nationales amènent logiquement à une surestimation sur plusieurs facteurs, du fait d'une méthode nationale prenant en compte des critères homogènes, et d'une prise en compte plus fine de dynamiques déjà amorcées ou d'éléments de contexte spécifiques sur le territoire néo aquitain,
- les données SRADET ont été réestimées sur la base de la méthode nationale, le SRADET opposable étant quant à lui fondé sur des hypothèses de calcul différentes (« scope2 »),
- enfin, les autres écarts sont minimes entre données nationales et données régionales.

> Le panorama des leviers de décarbonation en Nouvelle-Aquitaine (estimations nationales réalisées par le SGPE)



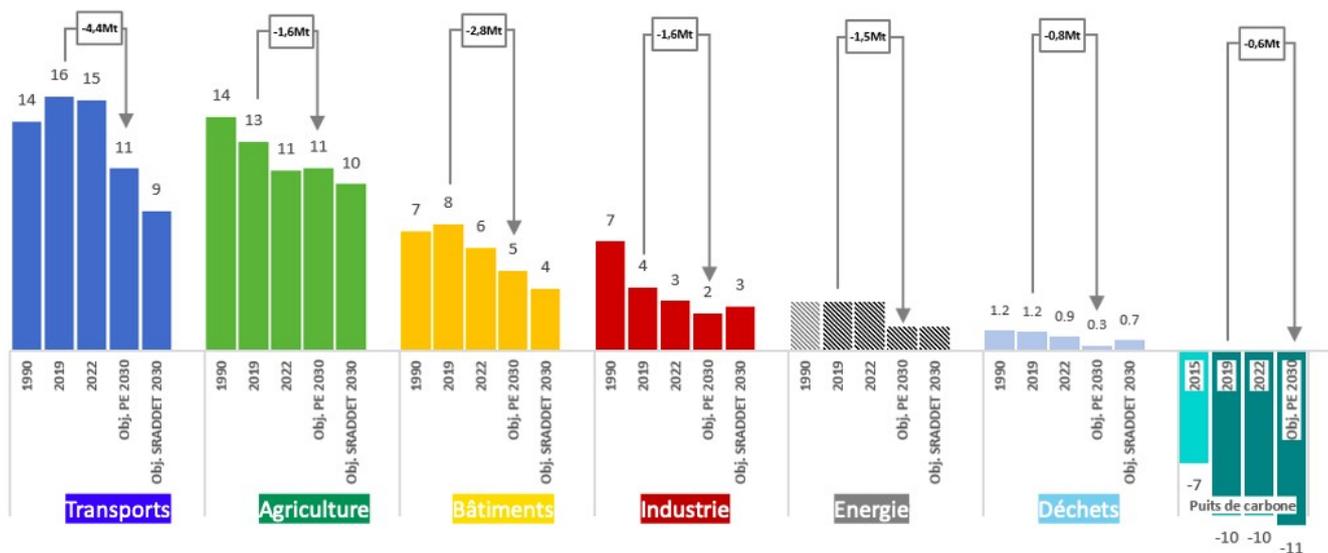
(1) Bus et cars décarbonés : 76 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 81 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 59 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

La Nouvelle-Aquitaine représente 9% des efforts nationaux d'ici à 2030 en matière de baisse des émissions de GES : - 19Mt CO₂

Le graphique ci-dessous présente les trajectoires de réduction des gaz à effet de serre (objectifs à 2030) pour la région Nouvelle-Aquitaine sur les principales thématiques émettrices de GES : transports, agriculture, bâtiments, industrie, énergie et déchets. Les objectifs, traduits en quantité de CO₂, représentent des gains attendus à l'horizon 2030 par rapport à la situation initiale en 2019.

Les objectifs à 2030 de réduction des gaz à effet de serre pour le territoire régional, estimés par le niveau national, sont alignés avec ceux définis dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, ce qui illustre les ambitions du territoire régional à l'effort national.

Emissions annuelles et stockage (MtCO₂e) : trajectoires sectorielles et objectifs 2030



Source des graphiques (cette page et pages suivantes) : AREC

→ Volet adaptation

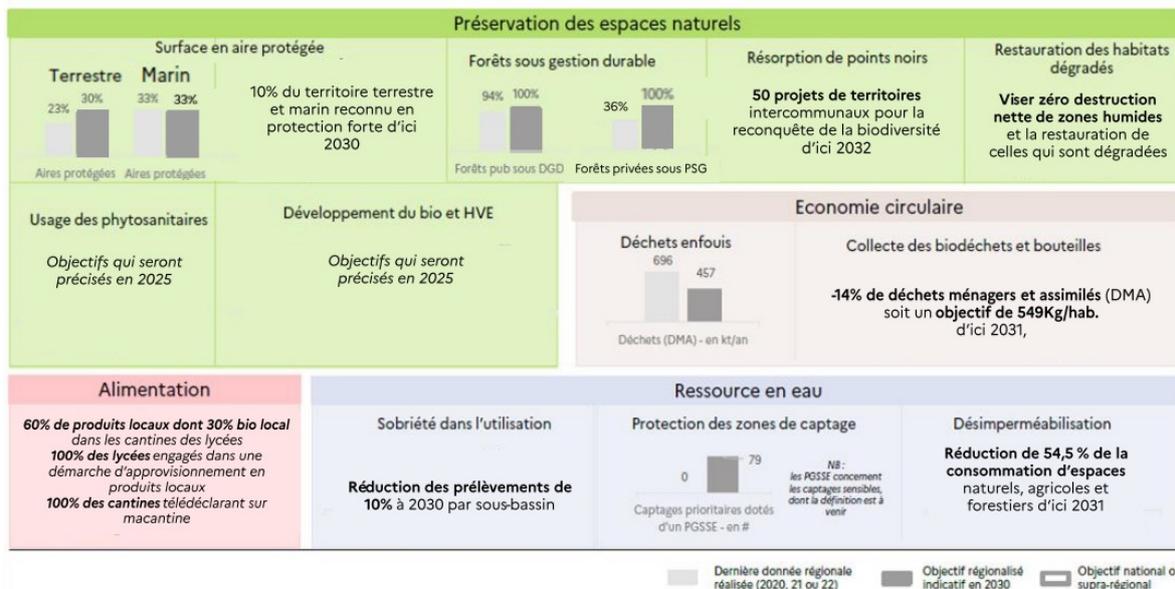
La COP vise également à identifier des actions visant à s'adapter progressivement au réchauffement climatique de +4°C attendu d'ici à 2100. D'ores et déjà, la présente feuille de route intègre des actions répondant aux enjeux d'adaptation (réduction des déplacements, nouveaux modèles constructifs, gestion durable des forêts, réduction des déchets, éco-conception, ...). Cependant, la feuille de route de la Nouvelle-Aquitaine sera enrichie d'actions sur ce volet « adaptation » en 2025 en lien et cohérence avec le plan national d'adaptation au changement climatique présenté en octobre 2024

→ Volet préservation de la biodiversité et des ressources

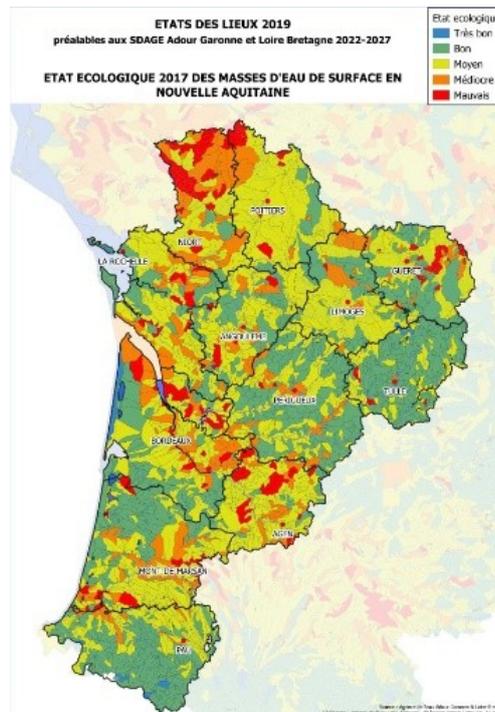
La COP aborde aussi les enjeux de biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, dont les leviers et les objectifs doivent être identifiés, au même titre que ceux de l'atténuation.

> Le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et des ressources en Nouvelle-Aquitaine

A noter que les objectifs présentés ci-dessous sont indicatifs et ont été, pour certains, adaptés au contexte de la Nouvelle-Aquitaine à partir de ceux proposés par le SGPE. Ils ont également été mis en cohérence avec le contenu des actions inscrites à la présente feuille de route.



En termes de préservation des ressources et de la biodiversité, les objectifs à 2030 sont alignés avec les stratégies et les schémas existants, en particulier le plan Eau et la stratégie régionale pour la biodiversité. Plusieurs actions sont identifiées pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs.



La méthode déployée en Nouvelle-Aquitaine

La démarche déployée en région s'appuie sur le cadre commun défini par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).



Diagnostic

Cette phase s'est tenue entre janvier et avril 2024. Pour chacun des leviers, un travail de diagnostic a été mené en identifiant, dans un premier temps, les actions, les stratégies ou encore les politiques déjà mises en œuvre dans les différents secteurs. Dans un deuxième temps, le diagnostic a été complété par les résultats des questionnaires renseignés par les collectivités qui y ont répondu (communes, communautés de communes, Départements, Région). Ces questionnaires ont permis de recueillir les perceptions des collectivités sur les actions pouvant être mises en œuvre sur les différents leviers de la transition écologique, et d'identifier les principaux enjeux en découlant. Cette étape a donné lieu à un rapport diagnostic régional.

Concertation

Un large travail de concertation, co-animé par l'Etat et la Région, a été organisé en associant l'ensemble des services, agences et opérateurs de l'Etat en région, les services de la Région, ainsi que les principales parties prenantes au niveau régional, notamment des représentants des socio-professionnels, des collectivités, des associations, des organismes de formation, des syndicats ou encore des fédérations professionnelles, dans le cadre de plusieurs groupes de travail. Ces groupes de travail ont été organisés au niveau régional, entre avril et juin 2024 autour des thèmes suivants :

- les mobilités ;
- le bâtiment et la rénovation énergétique ;
- l'industrie, la forêt et le bois ;
- l'économie circulaire, les déchets et l'énergie ;
- l'agriculture ;
- la biodiversité et l'eau.

Un septième thème a porté sur l'emploi, la formation et les compétences, ainsi que sur l'inclusion sociale, la santé et l'accompagnement des usages.

L'objectif de ces groupes de travail était de pouvoir partager des éléments d'enjeux sur chacun de ces thèmes en matière de décarbonation et/ou de préservation des ressources naturelles, de partager les actions et projets d'ores et déjà mis en place pour y répondre et d'identifier des actions (nouvelles ou s'inscrivant dans une continuité d'intervention) à inscrire prioritairement à la feuille de route pour répondre aux objectifs visés à 2030. Des contributions écrites ont été, par ailleurs, proposées pour enrichir les réflexions et l'élaboration de la feuille de route. Ces travaux ont abouti à l'identification d'actions permettant d'accélérer la transition écologique des territoires, en répondant aux enjeux de décarbonation, de préservation des ressources et de la biodiversité, à l'exception du volet agriculture qui sera précisé en 2025.

Formalisation

Cette étape vise à formaliser le projet de feuille de route régionale, constitué d'un ensemble d'actions visant à être mises en œuvre sur la période 2025-2030, pour répondre aux enjeux de décarbonation, de préservation de la biodiversité et des ressources, en Nouvelle-Aquitaine. Après 6 mois de travaux et de concertation thématique avec les parties prenantes, menée au niveau régional et départemental, et dans la suite de la réunion avec les élus des collectivités le 8 octobre dernier, qui a permis de faire un point d'étape sur les principaux champs d'actions qui en ressortent, la consultation publique sur le projet de feuille de route régionale s'est déroulée entre le 29 octobre et le 30 novembre 2024. Elle fait l'objet d'un rapport de présentation du bilan de la consultation publique.

Cette consultation publique a été lancée, tant sur les thématiques identifiées, que sur les propositions d'actions, figurant dans le « projet de feuille de route régionale », auprès de trois cibles :

- le grand public ;
- l'ensemble des collectivités territoriales, soit auprès de l'ensemble des communes, des intercommunalités et des Conseils départementaux, soit plus de 4500 collectivités territoriales ;
- les principales parties prenantes du territoire - institutionnels, acteurs économiques, socio-professionnels, société civile -, soit environ 450 structures.

Les résultats de la consultation publique ont été pris en compte, par la modification de 27 actions et l'ajout de 5 nouvelles actions. La feuille de route finale est présentée lors d'une COP annuelle avant le déploiement opérationnel des premières actions dès 2025.

2024



656 collectivités ayant répondu au questionnaire
Diagnostic régional



6 groupes de travail régionaux
150 participants
1500 acteurs associés au niveau départemental
160 participants à la réunion régionale des élus le 08/10/24



Auprès de 5000 collectivités et parties prenantes
739 réponses des collectivités et parties prenantes
883 réponses du grand public
21 contributions écrites
900 observations émises



2025



3. Le plan d'actions

Un plan d'actions concret pour répondre aux enjeux spécifiques de la Nouvelle-Aquitaine en matière de transition écologique, pour accélérer la décarbonation, préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Des actions concrètes pour répondre aux objectifs visés d'ici à 2030

La feuille de route identifie, par thème, des actions concrètes à mener pour accélérer la transition écologique en tenant compte du contexte et des spécificités de la Nouvelle-Aquitaine, pour la période 2025-2030, pour ce qui relève de l'**atténuation** (mieux se déplacer, mieux se loger, mieux produire, mieux consommer), ainsi que de la **préservation de la biodiversité et des ressources** (mieux préserver et valoriser nos écosystèmes).

En 2025, plusieurs chantiers seront à poursuivre, en particulier :

- le plan d'actions sur **l'agriculture et l'alimentation** (mieux se nourrir) ;
- **l'adaptation** au changement climatique

Il est ici précisé que de nombreuses actions sont déjà engagées et que la feuille de route doit permettre de les accélérer, et d'établir les intensités d'intervention en cohérence avec les objectifs visés pour la région Nouvelle-Aquitaine, tant en matière de baisse des émissions de GES, que d'amélioration de la protection de la biodiversité et de préservation des ressources naturelles.

atténuation

diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire



préservation

préserver et protéger la biodiversité et les ressources



adaptation

réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique



Volet atténuation

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
pour limiter le réchauffement planétaire

Mieux se déplacer

C'est améliorer la mobilité de chacun grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire, et faire évoluer les comportements vers des usages plus vertueux :

- Faciliter le report vers les transports en commun et mobilités douces
- Inciter à la baisse des déplacements
- Décarboner le transport et notamment celui des marchandises

> Au niveau national

8 leviers d'actions pour répondre aux objectifs proposés

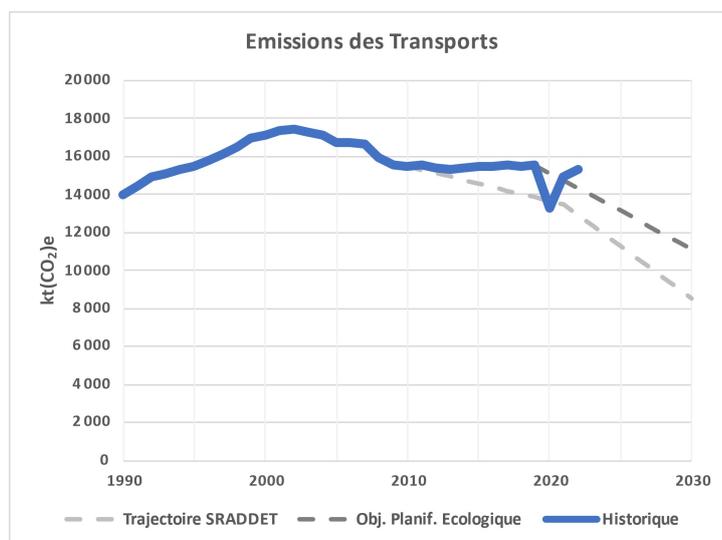
- Transports en commun et vélo
- Décarbonation et multimodalités
- Baisse des déplacements
- Efficacité et sobriété logistique
- Véhicules électriques
- Efficacité et carburant décarbonés des véhicules
- Covoiturage
- Bus et cars décarbonés

Les objectifs estimés à 2030 : -4.4 Mt CO2

- 2,3 Mt CO2 transport de voyageurs
- 2,1 Mt CO2 transport de marchandises

> Au niveau régional

Des émissions régionales qui stagnent



Chiffres clés

- 18 nouvelles rames de TER pour 220 millions d'euros d'investissement en 2023
- Augmentation de l'offre TER de près de 12% en 5 ans (+33% de fréquentation)
- 2 projets de Service Express Régional Métropolitain (SERM) en région et engagement de Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)
- 7 800 km d'aménagements cyclables sécurisés en 2023
- Véhicules électriques et hybrides rechargeables : 2,3% du parc en 2023 contre 1,5% en 2022
- 1277 teqCO2 économisées réalisés par les entreprises de transport en 2023
- 871 autocars "verts" dans la flotte interurbaine et scolaire régionale en 2022

Mieux se déplacer en 2030



> Les orientations

Décarboner les mobilités du quotidien

- Régénération du réseau ferroviaire, amélioration des dessertes ferroviaires, report vers les transports en commun
- Incitation au co-voiturage
- Développement du vélo
- Développement des véhicules électriques

Renforcer la prise en compte des mobilités dans l'aménagement du territoire

- Enjeux de mobilités et de logistique urbaine dans les projets de territoires et les documents de planification
- Solutions de mobilité dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité

Inciter aux évolutions des pratiques de mobilités

- Plans de mobilités
- Changement de pratiques des populations
- Coopérations entre autorités organisatrices des mobilités

Accélérer la décarbonation des transports de marchandises

- Démarches d'engagement volontaire pour l'environnement
- Pérennisation des infrastructures de fret ferroviaire
- Centre européen du fret

Développer les carburants décarbonés

- Production locale de bioGNV
- Distribution des énergies alternatives, utilisation dans les flottes de poids lourds et véhicules utilitaires légers, des cars et bus urbains et interurbains

Accélérer la décarbonation des activités portuaires et leur transformation en hub énergétique

- Décarbonation des activités portuaires, report modal, infrastructures et projets énergétique

Décarboner les mobilités du quotidien

Poursuivre la régénération du réseau et améliorer les dessertes ferroviaires

Avec 6,1 millions d'habitants, la Nouvelle-Aquitaine est une région attractive et ses 84 100 km² de superficie en font la plus vaste région métropolitaine, représentant 20 % du territoire national. La région est caractérisée par une armature urbaine très hiérarchisée et structurée autour d'une métropole et d'une cinquantaine de centralités. La mobilité des personnes a une importance particulière compte-tenu de l'étendue du territoire et de sa configuration. Par ailleurs, dans le contexte de changement climatique, les solutions de transport ferroviaire constituent une offre indispensable à la décarbonation du transport des personnes. Pour cela, il convient de poursuivre la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire régional et notamment sur l'axe Bordeaux-Espagne, Poitiers-La Rochelle et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

- Pilotes : SNCF Réseau, Etat
- Partenaires : Région
- Indicateurs de suivi : Avancement des opérations du CPER

Améliorer les dessertes ferroviaires régionales des principales agglomérations

Le TER est redevenu un mode de déplacement structurant pour permettre aux citoyens d'accéder au cœur des agglomérations et de circuler entre elles.

La dynamique de trafic depuis 2019, continue, en atteste + 50% de trafic depuis 2017, rythme annuel proche de 10% hors COVID

Le travail pour densifier les dessertes, conduit tout d'abord par l'optimisation des moyens engagés, se poursuivra, sous réserve des moyens financiers disponibles, autour des SERM et des grandes étoiles ferrées

- Pilotes : Région / EPCI
- Partenaires : SNCF Réseau, Etat
- Indicateurs de suivi : Nombre de Trains x km / Nombre de voyages en TER

Accélérer la mise en service des SERM engagés (Gironde et basco-landais) et favoriser l'émergence de SERM sur d'autres territoires

Un Service Express Régional Métropolitain (SERM) est une offre de services multimodale qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire, et en la complétant par d'autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables. Son objectif est d'améliorer la desserte entre une ville centre et sa zone périurbaine. Les projets de Services express régionaux métropolitains autour de Bordeaux et dans le Pays basque et le sud des Landes ont été labellisés le 27 juin et le 4 juillet 2024 par le ministre chargé des transports. D'autres territoires souhaitent s'engager dans ce même type de démarches.

- Pilotes : Région, EPCI
- Partenaires : Etat, Départements, SNCF Réseau, SNCF G&C
- Indicateurs de suivi : Nombre de voyageurs

Développer les pôles d'échanges multimodaux

Les pôles d'échanges multimodaux sont un outil important du report modal car ils facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de déplacements et permettent de mettre à disposition des services de mobilités diversifiés. Ils sont un maillon essentiel de la chaîne de déplacement, y compris dans les territoires moins denses (petits pôles d'échanges, hub ruraux...).

- Pilotes : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Partenaires : Etat, Région, SNCF G&C, gestionnaires, opérateurs de transport
- Indicateurs de suivi : Nombre de pôles d'échanges multimodaux créés

Développer des logiques d'offre globale / abonnement unique pour accéder aux différentes offres de mobilités

Proposer une offre globale de services accompagné d'un abonnement unique pour leur accès via des support et titres communs est un moyen pertinent pour faciliter le parcours des usagers des transports, en particulier les usagers des transports collectifs.

- Pilotes : Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Partenaires : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), Région
- Indicateurs de suivi : Nombre de plans départementaux vélo coordonné engagés

Développer le co-voiturage en lien avec l'élaboration de plans de mobilité impliquant les employeurs des territoires

Pour faciliter la mobilité de leurs salariés, les employeurs disposent d'un panel de solutions dont le covoiturage. Il s'inscrit comme un levier efficace et à moindre coût pour agir durablement sur la décarbonation des mobilités des salariés. Plusieurs mesures peuvent être mises en place dont la mise à disposition de stationnements réservés pour les covoitureurs, des incitations financières, etc. Les comités des partenaires mis en place par chaque autorité organisatrice de la mobilité locale peuvent faciliter leur dialogue avec les représentants des employeurs pour déployer plus amplement le covoiturage dans les territoires.

- Pilotes : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Partenaires : Employeurs, CCI territoriales
- Indicateurs de suivi : Nombre de trajets effectués

Aménager des voies réservées pour le covoiturage sur le réseau structurant national et départemental

Le développement du covoiturage du quotidien est un enjeu majeur de décarbonation par l'optimisation du taux de remplissage des voitures. Outre des actions d'accompagnement des usagers et la création d'aires de covoiturage, le déploiement du covoiturage nécessite d'optimiser les infrastructures routières existantes sur les réseaux structurants en accès aux métropoles et agglomérations.

- Pilotes : Etat sur le réseau routier national non concédé, sociétés d'autoroutes sur le réseau routier national concédé, Départements sur le réseau départemental
- Indicateurs de suivi : Linéaire de voies réservées au covoiturage et nombre d'aires sur le RRN et sur le réseau départemental structurant

Promouvoir l'application régionale d'organisation du co-voiturage de Nouvelle Aquitaine Mobilités et faciliter les liens avec les autres applications déjà en place

Covoit Modalis est une application de covoiturage du quotidien lancée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités en 2023. Elle permet de rechercher et de proposer des trajets de covoitages courtes et moyennes distances pour les trajets du quotidien comme les trajets domicile-travail ou pour vos loisirs. Elle est en accès grand public pour l'ensemble des usagers et offre la possibilité de rejoindre des communautés d'utilisateurs en fonction des centres d'intérêt des usagers.

- Pilotes : Nouvelle-Aquitaine Mobilités
- Partenaires : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Indicateurs de suivi : Nombre d'inscrits / Trajets proposés / Nombre de communauté et nombre moyen d'inscrits par communauté

Aménager des itinéraires vélos sécurisés

La dangerosité des conditions de circulation à vélo est un frein important à la pratique du vélo. L'aménagement d'itinéraires vélos sécurisés doit être une priorité pour garantir une sécurisation des déplacements à vélos et constitue un moyen essentiel pour favoriser le report modal vers le vélo, pour les déplacements de courte distance en particulier (72 % des actifs habitant à moins de 5 km de leur lieu de travail utilisent la voiture).

- Pilotes : collectivités en tant que gestionnaire de voirie et/ou autorités organisatrices de mobilités (AOM)
- Partenaires : Etat, Région
- Indicateurs de suivi : Linéaire d'aménagement sécurisés (pistes cyclables et voies vertes) en km

Créer ou renforcer des stationnements vélos sécurisés pour faciliter l'intermodalité vélo + TER

La mise à disposition de stationnements vélos sécurisés au droit de gares est un moyen important pour favoriser l'intermodalité vélo / train pour les usagers quotidiens des trains et notamment des trains express régionaux.

- Pilotes : SNCF G&C et collectivités locales
- Partenaires : Etat, Région, SNCF Réseau
- Indicateurs de suivi : Nombre de places en gares ou PEM / Nombre de gares ou PEM équipés

Développer des plans coordonnés "vélo" à l'échelle des départements

L'élaboration de plan vélo coordonné à l'échelle des départements permet de veiller à la continuité des itinéraires entre les territoires, de programmer un plan de financement pluriannuel et d'optimiser les moyens financiers et humains.

- Pilotes : Départements
- Partenaires : Etat, Région, EPCI
- Indicateurs de suivi : Nombre de plans départementaux vélo coordonné engagés

Renforcer le maillage des infrastructures de recharges des véhicules électriques sur l'espace public et sur les réseaux routiers structurants

L'objectif fixé au niveau national est de 400 000 points de recharges ouverts au public d'ici 2030 (hors domicile et entreprises) dont 50 000 en recharge rapide. Afin d'accélérer leur déploiement et d'assurer une cohérence territoriale, les schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge ont été élaborés afin de répondre de façon la plus adaptée possible aux besoins identifiés. Parallèlement, le maillage du réseau routier national en bornes de recharge rapide doit être accéléré pour les déplacements longue distance.

- Pilotes : Etat sur le réseau routier national non concédé, sociétés d'autoroutes sur le réseau routier national concédé, collectivités sur l'espace public
- Partenaires : syndicats d'énergie, installateurs de bornes, concessionnaires autoroutiers
- Indicateurs de suivi : Nombre de bornes installées

Développer l'autopartage de véhicules électriques dans les territoires ruraux

Un service d'autopartage est un service de mise à disposition d'un véhicule sur un territoire, permettant d'offrir un accès moins coûteux à la mobilité. Au-delà de contribuer à lutter contre l'isolement social et de favoriser les solidarités locales, il permet de développer des pratiques de mobilité durable en rationalisant les habitudes de déplacements. La mise en place d'un service d'autopartage de véhicules électriques (ou hybrides) aura plus d'impacts en termes de décarbonation des mobilités.

- Pilotes : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), Région (en tant qu'AOM locale)
- Partenaires : opérateurs privés, collectivités non AOM (si délégation de la Région)
- Indicateurs de suivi : Nombre de services d'autopartage électriques

Renforcer la prise en compte des mobilités dans l'aménagement du territoire

Renforcer la prise en compte des enjeux de mobilités dans les projets de territoires, via les documents de planification, les documents d'urbanisme, et les projets d'aménagement

L'articulation entre les politiques de planification territoriale, les politiques d'aménagement et les politiques de mobilité est une priorité. L'organisation des déplacements et les comportements de mobilité sont étroitement liés à la manière dont les territoires sont organisés. La problématique des mobilités doit ainsi être prise en compte comme une donnée d'entrée dans la manière dont les collectivités vont appréhender leur projet de territoire. Elle doit également être appréhendée de manière à répondre aux objectifs de réduction des impacts environnementaux et des fractures sociales et territoriales (mobilité plus vertueuse, inclusive...).

- Pilotes : collectivités (EPCI, communes, syndicats de SCoT) en charge des documents de planification
- Partenaires : Région (SRADDET), porteurs de projets
- Indicateurs de suivi : Nombre de PLUi-D ou de plans mobilité simplifiés

Accompagner les collectivités dans leur stratégie en matière de logistique urbaine (ex : Programme InterLud)

Le programme InterLud a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie. Le programme InterLUD+ est déployé entre janvier 2023 et décembre 2026.

- Pilotes : Logistic Low Carbon et CEREMA
- Partenaires : EPCI, organisations professionnelles des transports routiers, fédérations représentant les différents métiers autour de la logistique
- Indicateurs de suivi : Nombre d'actions engagées sur les territoires engagés dans le programme InterLud

Intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme une réflexion sur l'aménagement du territoire permettant de limiter/rationaliser les flux logistiques

La question logistique interroge fortement celle de l'aménagement du territoire par les services qu'elle rend, par les flux qu'elle génère, et par les besoins qu'elle engendre notamment en termes de foncier et d'infrastructures. Le SRADDET fixe des objectifs de développement logistique encourageant l'équilibre des fonctions logistiques à l'échelle des territoires, ainsi qu'une meilleure cohérence avec les politiques locales de mobilité. Il privilégie également la création des nouveaux sites à proximité des solutions de report modal afin de renforcer l'utilisation des modes de transports alternatifs au routier dans la chaîne logistique, et sur des sites déjà urbanisés/artificialisés afin de limiter l'incidence environnementale des projets.

- Pilotes : Collectivités (EPCI, communes, syndicats de SCoT) en charge des documents de planification
- Partenaires : Région (SRADDET)
- Indicateurs de suivi : Nombre de documents d'urbanisme intégrant les enjeux logistiques et des orientations d'aménagement et de localisations préférentielles sur la logistique

Accompagner la mise en place des solutions de mobilité dans le cadre des Contrats opérationnels de mobilité

Les contrats opérationnels de mobilité, conclus à l'échelle des 54 bassins de mobilité, ont pour objectifs de faire émerger des stratégies partagées d'offres de mobilité adaptées aux territoires et impliquer au plus près les acteurs locaux dans la définition et la promotion des services. Rechercher des solutions par l'innovation tant technologique que sociale à la diversité des situations pour la mobilité en milieu rural.

- Pilotes : Région
- Partenaires : EPCI AOM, EPCI non AOM, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Départements, gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux
- Indicateurs de suivi : Nombre de contrats opérationnels de mobilités signés

Accélérer la décarbonation des transports de marchandises

Renforcer la mobilisation et l'accompagnement des entreprises de la logistique dans le programme d'Engagement Volontaires pour l'Environnement (Chartes et Labels CO2)

Le Programme EVE, pour « Engagements Volontaires pour l'Environnement » des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs » vise à sensibiliser, former et accompagner les acteurs professionnels du transport et de la logistique à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale. Ce dispositif constitue un appui pour l'ensemble des acteurs du transport routier, voyageurs et marchandises, à la mise en œuvre d'une trajectoire de décarbonation par son apport méthodologique, ainsi que par l'accompagnement et les solutions opérationnelles qu'il apporte aux transporteurs pour construire un plan d'action de réduction de leur impact environnemental.

- Pilotes : porteur associé au niveau national par le ministère (actuellement ECO CO2) et organisations professionnelles des transports routiers
- Partenaires : Etat, ADEME, organisations professionnelles des transports routiers, représentants des chargeurs et des commissionnaires
- Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises chartées et labellisées

Pérenniser et amplifier l'accompagnement des entreprises de transports routiers de voyageurs dans leur démarche de décarbonation, via le programme EVE notamment

Plusieurs entreprises de transports routier de voyageurs sont engagées dans un processus de réduction de leur empreinte carbone. Il importe de poursuivre ces engagements en pérennisant et renforçant les dispositifs d'accompagnement existants.

- Pilotes : Etat, ADEME
- Partenaires : ECO CO2, organisations professionnelles des transports routiers, Observatoire régional des transports
- Indicateurs de suivi : Nombre de nouvelles entreprises chartées et labellisées

Pérenniser les infrastructures de fret ferroviaire (capillaires fret, installations terminales embranchées, plates-formes multimodales fer-route et fer-mer)

L'objectif d'un doublement (de 9% à 18%) de la part modale du fret ferroviaire à l'horizon 2030 et l'ambition d'atteindre 25% à l'horizon 2050 a été fixé par l'État et traduit dans la stratégie nationale fret. L'atteinte de cet objectif passe notamment par le maintien en condition opérationnelle des infrastructures de fret existantes, leur renforcement et leur pérennisation. Des investissements sont fléchés dans le volet mobilité du CPER 2023-2027.

- Pilotes : Etat, Région
- Partenaires : Région, opérateurs de fret ferroviaire, entreprises, gestionnaires de plates-formes, collectivités, ports
- Indicateurs de suivi : Montants engagés annuellement

Accroître les activités du Centre européen du fret (CEF) avec notamment la création d'une autoroute ferroviaire jusqu'au port de Cherbourg-en-Cotentin

La plateforme multimodale du Centre européen de fret (CEF) est l'un des plus grands sites logistiques de Nouvelle-Aquitaine avec en moyenne chaque jour 4 trains fret, qui héberge plusieurs opérateurs de transports de marchandises en fret ferroviaire. L'objectif est d'accroître l'activité du centre pour atteindre un volume de 140 000 Unités de Transport Intermodal transportées en moins de 10 ans. Un nouvel opérateur souhaite par ailleurs créer une première autoroute ferroviaire entre Cherbourg et Mouguerre. Avec le soutien affirmé des collectivités, la compagnie maritime se prépare à intégrer le nouveau dispositif de ferroutage à son offre multimodale.

- Pilotes : la CAPB (SEPA) et les opérateurs
- Partenaires : Etat, Région
- Indicateurs de suivi : Nombre d'UTI (Unité de transport intermodal) transportées

Développer les carburants décarbonés

Soutenir le développement de la production locale de bioGNV pour accompagner le verdissement des flottes de véhicules

La production locale de gaz vert, à partir de sources d'énergies renouvelable par différents procédés dont la méthanisation, peut permettre de sécuriser les prix et faciliter la distribution en proximité et la valorisation matière contribue à l'économie de matière et à la diminution de la pression sur les matières non renouvelables. L'enjeu est de soutenir une filière de production locale qui joue un rôle important pour les territoires, contribuant à une meilleure gestion des déchets et à la pérennisation de l'agriculture. Il importe d'identifier les capacités de production en lien avec les collectivités locales voie les acteurs de l'agriculture qui souhaitent se lancer dans la méthanisation.

- Pilotes : Région / ADEME
- Partenaires : opérateur du transport de gaz, collectivités, APESA, Région
- Indicateurs de suivi : Aides des projets de méthanisation

Développer les distributions des énergies alternatives (électriques, GNV, bioGNV, biocarburants, hydrogène, B100, HV0...) et accompagner le recours à ces énergies alternatives pour accélérer leur utilisation dans les flottes de poids lourds et véhicules utilitaires légers, des cars et bus urbains et interurbains.

Le verdissement des motorisations et des carburants est un levier important de décarbonation, particulièrement pour les véhicules lourds. L'enjeu est de s'appuyer sur un mix d'énergies décarbonées qui soit adapté aux spécificités des véhicules et aux usages. Mais il importe d'agir de manière globale en agissant sur l'accès aux sources d'énergies les plus adaptées, l'implantation des stations d'avitaillement et sur l'accès à une gamme de véhicules adaptés aux usages.

- Pilotes : Distributeurs d'énergie
- Partenaires : entreprises de transports, collectivités (AOM et en charge de l'aménagement), Région, Etat, constructeurs de véhicules
- Indicateurs de suivi : Composition du parc des véhicules par types de flottes

Inciter aux évolutions des pratiques de mobilités

Inciter les employeurs à mettre en place des plans de mobilités employeur

La mobilité quotidienne générée par les salariés est un véritable enjeu de décarbonation compte-tenu de l'importance de ces déplacements : en 2019, au niveau national, une étude a montré que les individus de 15 ans et plus en emploi effectuent en moyenne 7,3 trajets entre leur domicile et leur lieu de travail habituel du lundi au dimanche. Le rôle des employeurs pour optimiser les déplacements de leurs salariés est important. A ce titre, il importe de rappeler que les entreprises dont 50 salariés au moins sont employés sur le même site et dotée de délégués syndicaux doivent obligatoirement engager une négociation annuelle (NAO) sur la qualité de vie au travail (QVT) qui aborde les enjeux de la mobilité des salariés. A défaut, elles élaborent un plan de mobilité. Globalement, l'ensemble des employeurs doivent se saisir de cette problématique et sont incités à définir des plans de mobilités employeur ou inter-employeurs pour mettre en place plusieurs solutions adaptées aux déplacements de leurs salariés et leurs activités.

- Pilotes : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Partenaires : ADEME, CCI territoriales
- Indicateurs de suivi : Nombre de plans de mobilité employeurs

Accompagner le changement de pratiques des populations (communication, information, appli, coach de la mobilité, pédibus pour les établissements scolaires...)

La question du changement des comportements de mobilité mais aussi des pratiques de consommation, en raison flux logistiques importants qu'elles génèrent, est importante dans la réussite à l'atteinte des objectifs de décarbonation. La sensibilisation des populations sur leur manière de se déplacer, de consommer et sur les impacts générés est indispensable. L'accompagnement au changement passe aussi par des actions pédagogiques pour permettre à tous (habitants, salariés, élèves, étudiants ...) d'appréhender puis de s'approprier les diverses solutions de mobilités à disposition sur les territoires.

- Pilotes : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Partenaires : ADEME, Etat, Région, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, CCI, associations
- Indicateurs de suivi : Nombre d'actions de communication réalisées

Favoriser la coopération Autorités Organisatrices de Mobilité, opérateurs de transport en commun, et acteurs de la mobilité partagée et solidaire

Renforcer les synergies entre les différents acteurs et opérateurs dans le but d'enrichir l'offre, d'améliorer l'accessibilité, la durabilité et l'efficacité du système de transport, notamment dans les territoires ruraux.

- Pilotes : Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)
- Partenaires : Etat, Région, opérateurs de transport, acteurs de la mobilité partagée et solidaire
- Indicateurs de suivi : Nombre d'opérations de mobilité impliquant une approche, une réflexion d'économie sociale et solidaire

Accélérer la décarbonation des activités portuaires et leur transformation en hub énergétique

Poursuivre la décarbonation des activités portuaires, développer le report modal et favoriser le développement de zones bas carbone

- un report modal et une multimodalité renforcés par un développement des pré et post acheminements ferroviaires et la relance du fret fluvial pour le port de Bordeaux
- une décarbonation par l'utilisation de motorisations moins émettrices - voire de nouvelles formes de propulsion - et visant le développement de Zones industrielles bas carbone
 - Pilotes : Ports
 - Partenaires : Etat, Région
 - Indicateurs de suivi : Nombre d'opérations engagées sur les sites portuaires

Soutenir l'adaptation des infrastructures portuaires au développement de l'éolien flottant

L'association AQUITANIA PORTS LINK, créée en 2022 par les 4 ports néo aquitains aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la CCI régionale, a engagé les ports dans l'adaptation de leurs infrastructures pour accueillir les activités industrielles liées à l'éolien flottant.

Cette action s'inscrit dans la continuité des annonces présidentielles de février 2022 qui prévoient un déploiement à grande échelle des énergies renouvelables fondé sur un tissu industriel national à même de répondre dans un double objectif de souveraineté énergétique et industrielle.

Cet objectif de déploiement de l'éolien en mer est de 45 GW à l'horizon 2050. Cette approche collective est porteuse de retombées socio-économiques potentielles pour l'ensemble du territoire régional.

- Pilotes : Région, Ports, CCI
- Partenaires : Entreprises liées à l'éolien flottant
- Indicateurs de suivi : Nombre de projets liés à l'éolien flottant développés sur les ports

Mieux se loger

C'est réduire les impacts environnementaux pour habiter des logements et des bâtiments plus économes en énergie, plus adaptés au changement climatique et qui offrent une meilleure qualité de vie :

- Faciliter des rénovations globales pour obtenir de meilleurs résultats en matière de performance et de consommation énergétique
- Privilégier un mode de chauffage propre et performant
- Pérenniser les efforts individuels et collectifs et sensibiliser à des nouveaux usages

> Au niveau national

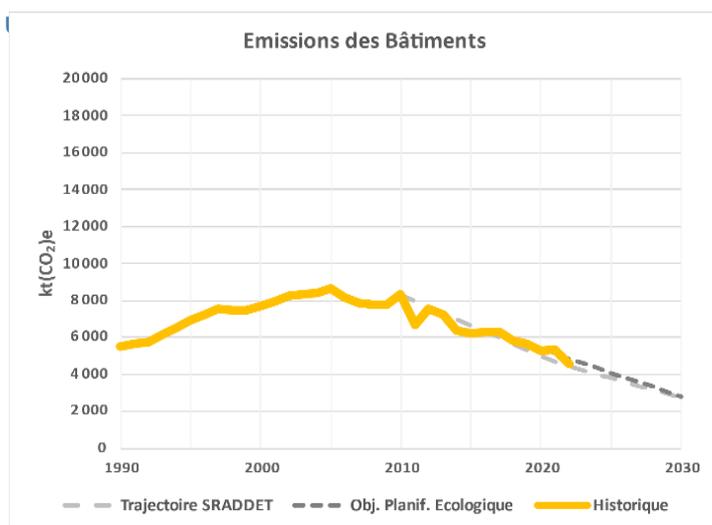
2 leviers d'actions pour répondre aux objectifs proposés

- Sobriété et rénovation performante (résidentiel et tertiaire)
- Changement de chaudière fioul et gaz

Les objectifs estimés à 2030 : -2,8 Mt CO₂

- 1.7 Mt CO₂ résidentiel
- 1.2 Mt CO₂ tertiaire

> Au niveau régional



Chiffres clés

- 83,2 M € engagés au titre du Fonds vert pour la rénovation des bâtiments des collectivités en 2023
- 72 038 logements aidés par MaPrimeRénov', dont 98% de maisons individuelles en 2022
- 1 955 logements sociaux ont bénéficié d'aides pour la rénovation thermique et restructuration lourde pour 12M€ en 2023
- -1,9% de consommation énergétique des bâtiments tertiaires entre 2015 et 2018
- -2,8% de consommation énergétique résidentielle moyenne par ménage entre 2015 et 2018

Mieux se loger en 2030



> Les orientations

Agir pour une rénovation énergétique globale et performante des logements et des bâtiments

- Rénovation des logements sociaux, des copropriétés, des bâtiments publics et du parc immobilier résidentiel des collectivités
- Projets vertueux en matière d'économie d'énergie de structures d'hébergement médico-sociales
- Réduction de la consommation d'énergie dans le parc tertiaire, connaissance du parc bâti et de la précarité énergétique, démarches de sobriété via l'instrumentation
- Prise en compte de la biodiversité dans les projets

Favoriser l'emploi de matériaux bas carbone, soutenir les démarches exemplaires

- Matériaux biosourcés, géosourcés, issus du ré-emploi et développement des filières bas-carbone
- Labelliser les bâtiments durables
- Projets et démarches exemplaires

Répondre aux enjeux de décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

Décarboner le chauffage des bâtiments

- Développer les réseaux de chaleur
- Soutien à l'auto consommation collective d'énergies renouvelables
- Décarboner les énergies des bâtiments

Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique des logements

Mobiliser les acteurs pour accélérer la décarbonation

- Mobilisation de la filière bâtiment
- Développement des EnR dans les logements sociaux
- Réduction de la consommation d'énergie prévu par le décret tertiaire

Mobiliser les dispositifs de soutien à la décarbonation

Agir pour une rénovation énergétique globale et performante des logements et des bâtiments

Accompagner les acteurs (particuliers, entreprises, collectivités) vers des opérations de rénovation globale.
Cet accompagnement nécessite de communiquer largement sur les retours d'expérience pour diffuser les bonnes pratiques.

- Pilotes : Anah, Etat, Région
- Partenaires : Collectivités (conseils départementaux, EPCI), ECFR, MAR
- Indicateurs de suivi : Objectifs France Rénov régionaux / Couverture régionale en pactes territoriaux

Accompagner les projets vertueux en matière d'économie d'énergie pour la rénovation ou la construction de structures d'hébergement médico-sociales.

Depuis 2022, l'ARS Nouvelle Aquitaine finance jusqu'à 15% des projets immobiliers médico-sociaux au titre du Plan d'Aide à l'Investissement. En complément de cette aide, le bonus écologique proposé par l'ARS est une bonification pouvant représenter jusqu'à 5% du montant subventionnable apporté sur le projet d'investissement.

- Pilotes : ARS
- Indicateurs de suivi : taux de projets ayant bénéficié du bonus écologique

Rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité

- Pilotes : Collectivités
- Indicateurs de suivi : Nombre d'opérations de rénovations de bâtiments communaux

Renforcer la connaissance du parc bâti et de la précarité énergétique en Nouvelle-Aquitaine afin d'orienter au mieux les politiques, en identifiant les territoires à enjeux (étiquettes énergétiques, ancienneté du parc, nombre de logements énergivores, vacances).

- Pilotes : Etat, Région
- Partenaires : AREC, CERC
- Indicateurs de suivi : Suivi de la publication des données territorialisées

Valoriser et soutenir des démarches de sobriété via l'instrumentation permettant le suivi et la régulation des consommations pour favoriser des gains énergétiques

Dans le cadre de la gestion patrimoniale, il est nécessaire de pouvoir suivre les consommations et les coûts d'un bâtiment, d'impliquer l'usager, en lui fournissant, par exemple, un mode d'emploi d'utilisation. Il s'agit aussi de favoriser l'achat d'équipements de suivi ; de communiquer sur le décret BACS « building automation and control system » ; de valoriser les démarches de sobriété dans les bâtiments tertiaires avec des apports méthodologiques et des retours sur les consommations d'énergies des bâtiments. En parallèle, il est important d'encourager le développement des compétences des professionnels sur l'exploitation et la maintenance des installations ; de favoriser les solutions d'exploitation et de pilotage ; de communiquer et sensibiliser massivement ; de former les MOA.

- Pilotes : Etat, responsable de patrimoine, collectivités
- Partenaires : Région, FNCCR (fédération nationale des collectivités, ...), syndicats départementaux d'énergie, syndicats de copropriété, bailleurs sociaux, CEREMA, AREC, Cap Métier, France Travail
- Indicateurs de suivi : Suivi du déploiement des actions de communication / Action de communication sur le décret BACS / Résultat de l'exploitation des données OPERAT (consommation tertiaire) / Mise en ligne des outils sur la sobriété énergétique pour le tertiaire / mise en ligne des résultats de l'expérimentation

Augmenter la part de projets de rénovation intégrant la prise en compte de la biodiversité, de la végétalisation, du traitement des îlots de chaleur via la création d'espaces verts/ d'espaces paysagers, ...

- Pilotes : Etat, Région, Collectivités
- Indicateurs de suivi : Nombre de projets de rénovation intégrant des dimensions élargies

Favoriser l'emploi de matériaux bas carbone, soutenir les démarches exemplaires

Privilégier le stockage carbone notamment via l'utilisation de matériaux biosourcés, géosourcés et issus du réemploi, lors de la rénovation / réhabilitation des bâtiments, dans une logique d'économie circulaire

Privilégier les circuits courts d'approvisionnement et, dans le cadre de la feuille de route régionale construction durable (2023-2028), l'accompagnement au développement de ces filières en partenariat avec les acteurs du territoire dont l'écosystème de l'économie sociale et solidaire ; un ciblage sur les maîtrises d'ouvrage ; développer des plateformes dédiées au réemploi des matériaux issus du bâtiment ; développer les certifications ; conseiller sur l'écriture des clauses des marchés publics ; communiquer auprès des acteurs de la construction sur la réglementation en lien avec le stockage carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux, ainsi que les bénéfices pour la santé et la biodiversité de proximité.

- Pilotes : Région, ODEYS, Idre, 3AR, Association chanvre Nouvelle-Aquitaine
- Partenaires : Etat, RFCP, CERC, FFB, CAPEB, UNICEM, Scoop, FRTP, Agences de l'eau, Chambres d'agriculture, Cap métier, France Travail, OPCO,
- Indicateurs de suivi : Développement de la production et transformation du Chanvre dans 3 départements / Etat d'avancement des filières / Niveau de déploiement de la plateforme de réemploi IDRE / Réalisations de la Feuille de route Construction durable / Niveau de déploiement du plan de communication / Action de communication auprès des acteurs de la construction sur la réglementation favorisant le stockage carbone (DREAL)

Soutenir des démarches de rénovation globale vers bâtiments les plus vertueux, et diffuser les bonnes pratiques, en s'appuyant sur l'Observatoire BBC Effinergie Nouvelle-Aquitaine (BDNA et QDNA intégrés).

- Pilotes : Région
- Partenaires : Effinergie Nouvelle-Aquitaine
- Indicateurs de suivi : Nombre d'opérations enregistrées dans l'observatoire Effinergie

Décarboner le chauffage des bâtiments

Décarboner les énergies via le raccordement aux réseaux de chaleur urbains dans les zones denses

- Pilotes : Collectivités
- Partenaires : ADEME
- Indicateurs de suivi : Suivi du développement en Nouvelle-Aquitaine

Accélérer le déploiement des réseaux de chaleur urbain (création et extension) dans les zones denses

- Pilotes : Collectivités
- Partenaires : ADEME
- Indicateurs de suivi : Suivi du développement en Nouvelle-Aquitaine

Soutenir l'émergence de projets d'auto-consommation collective multi-acteurs d'énergie renouvelable

Soutien à l'émergence de projets d'autoconsommation collective multi-acteurs qui permet de partager sur un territoire donné l'électricité produite entre acteurs privés ou publics. Cette dynamique a vocation à se renforcer avec la création future des communautés d'énergies donnant le droit aux habitants, collectivités et acteurs économiques locaux de produire, stocker, consommer et revendre leur propre énergie renouvelable.

- Pilotes : Région
- Indicateurs de suivi : Niveau de déploiement des projets d'autoconsommation collective des énergies renouvelables

Décarboner les énergies des bâtiments

Cela suppose d'accompagner le déploiement des projets de chaleur / froid renouvelable par le Fonds Chaleur ADEME de tous les territoires en Nouvelle-Aquitaine via les Contrats de chaleur renouvelable territoriaux (CCRT) ; de communiquer sur la réglementation qui favorise le développement d'ENR sur toiture et parking dans le cadre des constructions neuves et rénovation lourde ; de valoriser l'enjeu de l'autoconsommation individuelle pour l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

- Pilotes : Etat, ADEME
- Partenaires : CRER
- Indicateurs de suivi : Suivi des actions de communication

Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique des logements

Déployer le service public pour offrir aux usagers un guichet unique de rénovation de l'habitat et assurer une couverture totale du territoire régional.

- Pilotes : Région / Etat / Anah / collectivités locales
- Indicateurs de suivi : signature et mise en œuvre des pactes territoriaux (2025) / Niveau de couverture territorial du service public « France Rénov »

Structurer la communication sur la rénovation de l'habitat

Le projet de feuille de route du service public de la rénovation de l'habitat (convention régionale) entre la Région, l'État et l'Anah sera un levier, de même que la valorisation du site régional <https://nouvelle-aquitaine-renov.fr/> et du site national France Rénov. Les campagnes sur les réseaux sociaux sont à poursuivre. Il faut faire connaître le service public de la rénovation de l'habitat via des relais : collectivités en premier lieu et professionnels, massifier la campagne de communication « France Renov » ..., valoriser des opérations exemplaires de rénovation.

- Pilotes : Etat, Région, Anah
- Indicateurs de suivi : feuille de route du service public de la rénovation de l'habitat en NA (2025) / Mise en œuvre et suivi des actions de la feuille de route et mise à jour annuelle de la feuille de route

Communiquer et sensibiliser sur la rénovation énergétique dans les copropriétés

Informar sur l'intérêt de rénover les copropriétés et proposer aux EPCI les plus concernés par cet enjeu, une mise à disposition de l'outil « coach copro », valoriser les retours d'expériences ... Il s'agit de mobiliser les professionnels, les structures et de renforcer l'offre notamment en AMO, pour accompagner les opérations de rénovation des copropriétés résidentielles et/ou tertiaires.

- Pilotes : Etat, Région
- Partenaires : CERC, Etat (DDT/M), collectivités, EPCI, ECFR, MAR
- Indicateurs de suivi : Actions de la feuille de route du service public de la rénovation de l'habitat (France Rénov') / Suivi du déploiement des actions de sensibilisation et de communication

Favoriser l'information sur les outils financiers

Ce déploiement passe par la valorisation des outils gratuits (Cerema – Ademe) pour faciliter le recours au Marché Global de Performance Energétique à Paiement Différé (MGPE – PD) ; la poursuite de l'expérimentation "assemblés" des offres globales accompagnement technique et financement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé ; le renforcement de la mobilisation des CEE et leur l'accès plus facile ; le développement des partenariats avec les acteurs bancaires.

- Pilotes : Etat, Région, ADEME
- Partenaires : CEREMA, ANCT, ADEME
- Indicateurs de suivi : Niveau de déploiement du plan de communication

Mobiliser les acteurs pour accélérer la décarbonation

Favoriser la mobilisation des professionnels, et inciter les artisans et entreprises du BTP à être qualifié RGE (reconnue garant de l'environnement)

Mettre en adéquation l'offre et la demande, nécessite de réaliser un état des lieux des entreprises référencées RGE par type de travaux de rénovation des logements ; la réflexion est en cours sur une évaluation des besoins en travaux de rénovation des bâtiments tertiaires publics et privés induits par le respect du décret tertiaire : quantification des emplois.

- Pilotes : Etat, Région
- Partenaires : CERC, organisations professionnelles
- Indicateurs de suivi : Evolution du référencement RGE / Résultat de l'étude de faisabilité de l'évaluation des besoins en travaux de rénovation dans le tertiaire

Adapter les filières de formation aux enjeux de la rénovation

Cela nécessite de coordonner filières de formation et enjeux ; de créer une fiche métier "AMO" et de développer cette formation (pour les maisons individuelles, copropriétés, mixte, tertiaire) ; de favoriser une culture de collaboration entre les différents corps de métiers ; de développer la formation en lien avec le bâtiment durable (formation initiale et continue, à destination des demandeurs d'emploi, etc.).

- Pilotes : Région
- Partenaires : Etat, syndicats, UNI, CSTB
- Indicateurs de suivi : Niveau de déploiement des actions de formation

Faire connaître les acteurs de la filière de la rénovation énergétique

Diffuser largement des annuaires de professionnels ; promouvoir les acteurs locaux ; développer les partenariats ; aider à la structuration de l'offre (regroupement des professionnels) pour répondre à une rénovation globale complète ; favoriser l'accès des marchés publics aux artisans, exemple de la Région (lots ; temps de facturation ; garantie financière demandée).

- Pilotes : Région
- Partenaires : CAPEB, FFB, FRTP, etc.
- Indicateurs de suivi : Actions de la feuille de route du service public de la rénovation de l'habitat (France Renov') / Niveau d'animation de la filière

Poursuivre l'animation du club bas carbone piloté par l'URHLM et mettre en place une démarche régionale en lien avec l'URHLM pour inciter à la décarbonation et au développement des ENR dans les logements sociaux.

- Pilotes : Etat, URHLM
- Partenaires : Bailleurs
- Indicateurs de suivi : séminaire et formation-action (2025) / Suivi de l'animation du Club Bas Carbone

Poursuivre la démarche multi-partenaire afin d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie prévu par le décret tertiaire

Pour cela, on peut s'appuyer sur des actions partenariales régionales voire infra sous forme de mailing, réunions, webinaires de formation/information ; mais également via le centre de ressources détaillées et actualisées, mis en ligne en septembre 2021 sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

- Pilotes : Etat
- Partenaires : Région, ARS, ADEME, Syndicats départementaux d'énergie, DRAC, ADEME, CCI, CMA, SGAR, fédérations professionnelles du tertiaire, ...
- Indicateurs de suivi : Nombre d'actions partenariales organisées depuis le lancement de la démarche, en précisant celles de l'année 2025 / Mise à jour du centre de ressources, en continu

Mobiliser les dispositifs de soutien à la décarbonation

Coordonner les dispositifs d'aide, de prêt et d'accompagnement pour la rénovation des logements sociaux

Il s'agit de coordonner les dispositifs d'aide et d'accompagnement pour la rénovation énergétique des logements sociaux : crédits du fonds national d'aide au logement et les prêts proposés par l'Etat, les fonds européens pour la rénovation énergétique du parc social, les aides des collectivités.

- Pilotes : Etat, Région
- Partenaires : BdT, DDT/M, UR HLM
- Indicateurs de suivi : Point sur l'état d'avancement sur la coordination des aides

Déployer des aides méthodologiques et financières pour le développement et/ou le financement de projet de rénovation énergétique

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des collectivités et la mutualisation de l'ingénierie pour les petites communes et collectivités ; la valorisation des dispositifs d'aide nationale, régionale, voire infra pour les collectivités et le privé pour le tertiaire, au travers d'une synthèse mise à jour au fil de l'eau et disponible en ligne ; la mobilisation des fonds européens pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ; la mobilisation du fond vert ; la poursuite du service public de la rénovation énergétique à destination du « Petit Tertiaire Privé ».

- Pilotes : Etat, Région,
- Partenaires : TENAQ (syndicats d'énergie NA), ADEME, CEP - ACTEE, ALEC, BDT, ...
- Indicateurs de suivi : Mise à jour en continu de la fiche aides financières et méthodologiques pour la mise en œuvre du décret tertiaire / Suivi du déploiement

Répondre aux enjeux de décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

Accompagner la décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

Le secteur de la santé représente autour de 8% des émissions de gaz à effet de serre. L'ARS Nouvelle Aquitaine s'engage à sensibiliser et soutenir les établissements sanitaires et médico-sociaux volontaires et assujettis ou non (décret n° 2022-982 du 1er juillet), à réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Pour ce faire, elle propose de les soutenir techniquement et financièrement avec la mise à disposition d'un marché régional porté par le Groupe de Coopération Sanitaire (GCS) achats Nouvelle-Aquitaine et la création d'une mission régionale d'appui. Ces démarches favoriseront la mutualisation et le partage des bonnes pratiques de décarbonation entre établissements.

- Pilotes : ARS NA / DREAL
- Partenaires : GCS Achats
- Indicateurs de suivi : % d'établissements ayant réalisé un BEGES / Mise en place d'une structure d'appui régionale

Favoriser les bonnes pratiques d'hébergement des établissements sanitaires et médico-sociaux

L'ARS met en place avec l'AFNOR, un dispositif de labellisation des établissements et structures de santé proposant des unités d'hébergement. Le référentiel AFNOR (AFNOR SPEC 2211), publié et accessible gratuitement permet ainsi à chaque établissement de s'évaluer sur ses pratiques environnementales à partir d'une grille multi-critères découlant de la réglementation hôtelière CE et d'accéder s'il le souhaite à une labellisation reconnue.

- Pilotes : ARS NA / AFNOR
- Partenaires : ADEME
- Indicateurs de suivi : 2026 → 12 établissements engagées dans la démarche / 2028 → 50 établissements certifiés NF Environnement

Mieux produire

C'est agir pour décarboner le cycle de production nécessaire à la fabrication des biens et services, et définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources bois et leur préservation :

- Décarboner en particulier les sites industriels les plus émetteurs de la région
- Structurer et développer la filière bois pour mieux valoriser ses produits

C'est agir sur la décarbonation du cycle de l'énergie nécessaire à la fabrication des biens et services :

- Produire une énergie plus décarbonée via notamment les ENR
- Mobiliser les autres ENR thermiques pour décarboner la production de chaleur

> Au niveau national

6 leviers d'actions pour répondre aux objectifs proposés

- Réduction des émissions industrielles
- Produits bois
- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés
- Géothermie

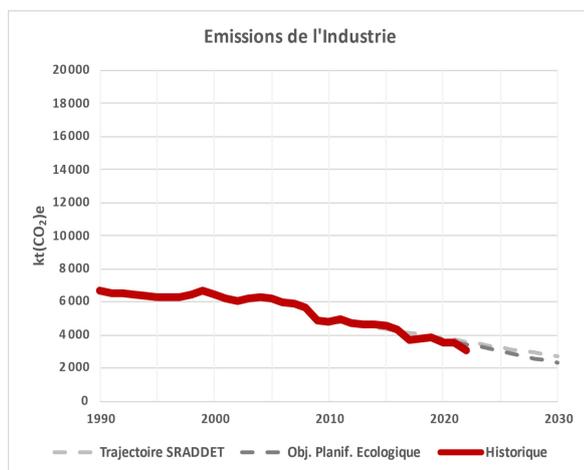
Les objectifs estimés à 2030 : -3,1 Mt CO₂

-1,6 Mt CO₂ industrie
-0,04 Mt CO₂ produits bois

-1,5 Mt CO₂ énergie

> Au niveau régional

Industrie : des émissions régionales qui diminuent à un rythme constant



Chiffres clés industrie

- 61 projets lauréats au titre de la stratégie de décarbonation de l'industrie 2022-2035, pour 783 M€ d'investissement
- 657 ktCO₂ évitées par an
- 890 000 m³ potentiels de bois supplémentaires mobilisables estimés à horizon 2027 de bois d'œuvre, 798 000 m³ de bois d'industrie
- 68% des volumes de bois récoltés issus de forêts certifiées PEFC gérées durablement
- 10% des nouveaux logements construits en bois chaque année en Nouvelle-Aquitaine

Chiffres clés énergie

- en 2022, 28% des consommations énergétiques sont couverts par des ENR
- 1850 MW de puissance installée en éolien en début 2024
- 138 unités de méthanisation en fonctionnement à juillet 2024, dont 63 qui injectent dans le réseau
- 4 546MW de puissance installée en photovoltaïque en début 2024
- 11 418 GWh de production énergétique par la valorisation de la biomasse en 2023

Mieux produire en 2030



> Les orientations

Accompagner la décarbonation des industries prioritaires de manière territorialisée et ciblée

- Démarches nationale et régionale d'accompagnement des sites les + émetteurs
- Décarbonation d'écosystèmes industriels (TPE/PME/ETI) à différentes échelles géographiques
- Etat des lieux des enjeux écologiques par secteurs / filières
- Nouveaux écosystèmes industriels autour de la décarbonation

Valoriser les réalisations à succès des entreprises

- Valorisation des initiatives d'entreprises pionnières
- Annuaire des lauréats des dispositifs

Intégrer les projets de réindustrialisation dans une logique d'aménagement des territoires

- Identifier et réhabiliter le foncier économique

Développer les énergies renouvelables

- Planification des énergies renouvelables
- Accompagnement des collectivités (ingénierie, outils d'assistance technique...)
- Autoconsommation collective & projets citoyens locaux
- Soutien de l'agrivoltaïsme
- Contrats de gré-à-gré d'électricité

Développer les réseaux de chaleur

- Projets de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire, chaleur fatale)
- Réseaux de chaleur
- Géothermie de surface et profonde

Renforcer la structuration de l'écosystème support à la décarbonation

- Structuration d'une communauté de bureaux d'études régionaux
- Structuration d'une communauté de financeurs

Faire connaître et mobiliser les dispositifs de soutien à la décarbonation

- Valorisation des possibilités d'accompagnement et d'aides au financement
- Communication sur le cadre réglementaire et ses évolutions
- Critères favorisant l'industrie décarbonée dans la commande publique
- Document unique détaillant les accompagnements existants
- Bilan des dispositifs de soutien à la décarbonation

Développer la production de biométhane

- Accompagnement des agriculteurs en complémentarité avec la production agricole alimentaire

Favoriser un usage du bois plus durable et raisonné

- Usage du bois dans les produits de construction (gisement de feuillus et gros bois résineux)
- Commande publique
- Actions de sensibilisation
- Circuit-court des co-produits et sous-produits de la transformation du bois
- Gisements de bois de seconde vie

Accompagner la décarbonation des industries prioritaires de manière territorialisée et ciblée

Déployer la démarche nationale d'accompagnement des 50 sites les plus émetteurs (2 sites en Nouvelle-Aquitaine).

Accompagnement des industriels par les services de l'état via l'ADEME et la signature des contrats de transition écologique.

- Pilotes : Etat / DREETS / ADEME / Conseil régional
- Partenaires :
- Indicateurs de suivi : Visite des deux sites de Nouvelle-Aquitaine

Poursuivre la démarche régionale d'accompagnement des sites les plus carbonés

Les sites concernés sont ceux soumis au système d'échanges de quotas d'émissions ainsi que les plus gros consommateurs d'énergie.

- Pilotes : ADEME / Conseil Régional / DREAL / DREETS
- Partenaires : Industriels identifiés
- Indicateurs de suivi : Nombre de visite de sites

Décliner la démarche d'accompagnement aux autres sites les plus carbonés dans une zone géographique déterminée : Département, EPCI, Territoire d'Industrie, Zones Industrielles Bas-Carbone (ZIBaC).

Conclure des feuilles de route sur le modèle national avec les industriels les plus émetteurs sur les zones considérées, en s'appuyant sur les offres de financement existantes.

- Pilotes : ADEME / Conseil Régional / DREAL / DREETS
- Partenaires : CCI / Référents territoire d'industrie / Préfectures et sous-préfectures / Collectivités / Industriels identifiés
- Indicateurs de suivi : Nombre de visites de sites en ciblant les plus gros émetteurs potentiels

Coconstruire et partager un état des lieux des enjeux écologiques auxquels font face les industriels dans un secteur/branche ou une zone géographique donnée.

Il s'agit d'identifier les sujets transverses prioritaires ; remonter les freins à l'action ; qualifier et quantifier les besoins ; diffuser les solutions transposables ; quantifier les gisements de sobriété ; recueillir les engagements (ex : CSRD).

- Pilotes : ADEME / DREETS / CNI / Conseil Régional / Organisations patronales / Fédérations professionnelles
- Partenaires : Territoires d'Industries, Zones d'Activité Economiques, EPCI, CCI / Référents territoires d'industrie / Sous-préfectures / collectivités territoriales / ARB NA / AVENIA / CRESS NA
- Indicateurs de suivi : Nombre d'état des lieux réalisés / Partage des informations sur un média unique et centralisé

Soutenir et accompagner de nouveaux écosystèmes industriels autour de la décarbonation aux différentes échelles géographiques et faciliter les coopérations territoriales.

Cela nécessite d'adopter une logique de contrats de projets territoriaux pour construire et/ou consolider des chaînes de valeur territorialisées ; de s'appuyer sur les méthodes de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ; d'identifier et accompagner les acteurs ; d'évaluer les potentiels (Analyse des Flux Matière Energie) ; de promouvoir les actions collectives de sensibilisation et de formation ; de mutualisation de prestations au profit d'un groupe d'entreprises (TPE/PME) : opérations de maintenance, formations à l'exploitation de matériels spécifiques ; de s'appuyer sur les études ZIBaC et suivre leur réalisation.

- Pilotes : ADEME / Conseil Régional / DREAL / DREETS
 - Partenaires : Zones Industrielles Bas Carbone : ADEME et DREETS / Autres périmètres (Territoires d'Industries, Zones d'Activité Economiques, EPCI) : CCI, Référents territoire d'industrie / Préfectures et sous-préfectures / Collectivités / Conseil régional / industriels du périmètre concerné : ZIBaC/TI/ZAE/EPCI/... / Bureaux d'expertise en Ecologie Industrielle et Territoriale
- Indicateurs de suivi : Nombre de réalisation de sensibilisations / Nombre de réalisation de prestations mutualisées / Lancement des études ZIBaC et des actions prévues dans ces études

Valoriser les réalisations à succès des entreprises

Mettre en valeur les initiatives pionnières des chefs d'entreprises engagés :

Cela pourra notamment s'effectuer à travers l'organisation d'événements, de communications dans les réseaux, de retours d'expériences d'entreprises, ...

- Pilotes : Organisations patronales / Fédérations professionnelles / Chambres consulaires / Conseil Régional / Associations d'accompagnement d'industriels (Convention des Entreprises pour le Climat, autres...).
- Indicateurs de suivi : Nombre d'événements organisés

Constituer un annuaire regroupant les lauréats des dispositifs permettant de mieux communiquer sur les actions réalisées

Il s'agit de regrouper la liste des lauréats des dispositifs dans un outil centralisé. Cela doit permettre une mise en valeur des réalisations et l'essaiage vers d'autres industriels.

- Pilotes : ADEME / Conseil Régional / DREAL / DREETS
- Indicateurs de suivi : Partage des informations sur un média unique et centralisé

Intégrer les projets de réindustrialisation dans une logique d'aménagement des territoires

Identifier et réhabiliter le foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace

En lien avec le volet « Biodiversité », il s'agit notamment d'identifier le potentiel de réhabilitation de friches, la reconversion et la densification du foncier économique existant.

- Pilotes : ADEME / DREAL / DREETS / Conseil Régional / Collectivités / Banque des territoires / Agence de Développement et d'Innovation
- Indicateurs de suivi : Nombre d'hectare identifiés / Nombre d'hectare réhabilités / Disponibilité d'un outil d'identification du foncier mobilisable en respect de l'objectif ZAN

Renforcer la structuration de l'écosystème support à la décarbonation

Structurer une communauté de bureaux d'études régionaux pour la sensibilisation / le relais d'informations / la remontée des freins à l'action.

Il s'agit de faciliter la mise en relation des bureaux d'études et des industriels. Cela doit également permettre de réaliser une veille sur les problématiques les plus prégnantes qui sont remontées par les industriels.

- Pilotes : ADEME / DREETS / Conseil Régional
- Partenaires : Bureaux d'études concernés
- Indicateurs de suivi : Nombre de BE recensés / Partage du recensement sur un média unique et centralisé

Structurer une communauté de financeurs pour identifier les dispositifs et les montages financiers possibles pour favoriser le bouclage des plans de financement.

L'identification a pour objectif de cartographier les offres, permettant ainsi de construire des orientations personnalisées à destination des industriels en besoin de financement.

- Pilotes : ADEME / DREETS / Conseil Régional / tiers financeurs / Opérateurs
- Indicateurs de suivi : Nombre de financeurs recensés

Faire connaître et mobiliser les dispositifs de soutien à la décarbonation

Mieux valoriser les possibilités d'accompagnement et d'aides au financement aux différents niveaux.

Cela concerne les sites prioritaires nationaux, régionaux et infrarégionaux ; les dispositifs de soutien sur un territoire identifié (ex : ZIBAC) ; la diffusion des éléments regroupant l'offre en région ; les retours d'expérience sur les accompagnements réalisés ; la promotion des labels et certifications.

- Pilotes :
 - Fédérations d'industriels : UIMM / MEDEF / U2P / Club ETI / CPME / FCNA / UNICEM / France Industrie / ...
 - Acteurs administratifs : ADEME / DREETS / Conseil Régional / CCI / CMA
 - Agence de Développement et d'Innovation / Bureaux d'études / Acteurs de distribution de l'énergie
- Indicateurs de suivi : Nombre d'échanges organisés auprès des industriels par chaque type d'acteur identifié

Renforcer la communication sur le cadre réglementaire et son évolution (Système d'Echange de Quotas d'Emission, Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières, directive CSRD, ...) ainsi que sur les objectifs et feuilles de route des Comité Stratégiques de Filières.

- Pilotes :
 - Fédérations d'industriels : UIMM / MEDEF / U2P / Club ETI / CPME / FCNA / UNICEM / France Industrie / ...
 - Acteurs administratifs : ADEME / DREETS / DREAL / Conseil Régional / CCI / CMA
- Indicateurs de suivi : Nombre d'échanges réalisés

Intégrer dans la commande publique des critères favorisant l'industrie décarbonée et les produits biosourcés

- Pilotes : Etat / Collectivités
- Partenaires : AVENIA
- Indicateurs de suivi : Nombre de sensibilisation des acheteurs publics

Tenir à jour un document unique détaillant les accompagnements existants, étoffé « par cercles concentriques » des aides nationales à celles des collectivités territoriales

Il s'agit de mieux communiquer sur les interfaces entre les offreurs de solutions et les chefs d'entreprises (plateforme nationale, jedecarbone, etc.) ; de diffuser un dépliant sur le « pourquoi » de l'engagement des acteurs économiques.

- Pilotes : ADEME / DREETS / Conseil Régional
- Indicateurs de suivi : Partage des informations sur un média unique et centralisé

Evaluer et faire le bilan des dispositifs de soutien à la décarbonation lors de retours d'expérience, en complément du niveau national dans une démarche d'amélioration.

Il s'agit de vérifier l'atteinte des objectifs fixés en amont du soutien et d'analyser et expliquer les écarts observés. Cette analyse doit permettre d'améliorer les dispositifs et leur mise en œuvre.

- Pilotes : ADEME / DREETS / Conseil Régional / Industriels concernés / AREC
- Indicateurs de suivi : Bilan annuel systématisé

Favoriser un usage du bois plus durable et raisonné

Encourager et développer les usages du bois, en lien avec une gestion durable des forêts, par des actions de communication et de sensibilisation renforcées :

- Mettre en valeur les initiatives pionnières ;
- Communiquer sur les usages des produits bois et l'utilisation auprès du grand public, des élus locaux, des architectes, bureaux d'étude du bâtiment et des entreprises (ex : usages de construction, usages de substitution des combustibles ou molécules fossiles) ;
- S'appuyer sur le réseau des prescripteurs bois.
 - Pilotes : ADEME / DREAL / DRAAF / Conseil Régional / Collectivités locales
 - Partenaires : Interprofessions FIBOIS NA et Landes-de-Gascogne / Fédérations patronales et représentants des branches / clusters
 - Indicateurs de suivi : Nombre de sensibilisations réalisées

Favoriser la demande par le levier de la commande publique :

- Former le réseau des acheteurs publics à l'usage de matériaux biosourcés ;
- Intégrer des clauses favorables aux produits biosourcés dans les cahiers des charges des appels à projet ;
- Favoriser la contractualisation pluriannuelle pour la fourniture de bois énergie.
 - Pilotes : Toutes administrations et tous niveaux de collectivités
 - Partenaires : Interprofessions FIBOIS NA et Landes-de-Gascogne / URCOFOR
 - Indicateurs de suivi : Nombre de formations réalisées

Mieux mobiliser les gisements de bois de seconde vie :

- Estimer les volumes de bois issus de la déconstruction et du recyclage ;
- Valoriser les produits en identifiant les débouchés régionaux ;
- Accélérer la structuration et la mise en œuvre des filières REP (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment notamment).
 - Pilotes : ADEME / DREAL / Collectivités locales
 - Partenaires : Eco-organismes / AREC / clusters / centres technologiques / Fédérations professionnelles (FFB)
 - Indicateurs de suivi : Tonnages de bois déchet / Opérationnalité de la filière REP

Continuer à encourager la mobilisation en circuit-court des co-produits et sous-produits de la transformation du bois (ex : alimentation des chaudières et séchoirs en scierie, fabrication de pellets).

- Pilotes : ADEME
- Partenaires : FIBOIS NA
- Indicateurs de suivi : Tonnage de bois en consommation en circuit court

Mieux mobiliser la ressource de feuillus et de gros bois résineux notamment par l'usage du bois dans les produits de construction :

- Soutenir l'innovation des acteurs de la filière
- Développer les usages feuillus et gros bois résineux en bois matériau pour une meilleure valorisation
 - Pilotes : ADEME / DRAAF / DREETS / Conseil Régional
 - Partenaires : FIBNA / Pôle de compétitivité Xylofutur / chaire industrielle E2WP / FCBA
 - Indicateurs de suivi : Volume de feuillus récoltés pour un usage bois d'œuvre / Part du bois d'œuvre dans le volume de bois résineux récolté

Développer les énergies renouvelables

S'appuyer sur l'exercice des zones d'accélération des ENR prévue dans la loi APER pour initier ou poursuivre une planification locale des ENR

- Pilotes : Communes et EPCI, Etat
- Indicateurs de suivi : Taux de définition des ZAEnr / % de communes ayant proposé une ZAENR

Accompagner les collectivités dans le développement du solaire photovoltaïque et autres énergies renouvelables

De nombreuses collectivités territoriales ont besoin d'un appui en expertise afin de bien comprendre les enjeux énergétiques, les aspects techniques, juridiques et administratifs des projets solaire et éolien. Les acteurs locaux et les citoyens ont également besoin de mieux s'approprier ces enjeux dans un contexte de réchauffement climatique, ce qui contribue à leur acceptation dans les territoires. Des éléments de méthode sur la médiation, la conduite des projets, la stratégie de développement des ENR sont également proposés aux collectivités.

La communication sur les intérêts des ENR électriques auprès des citoyens est un levier d'action important pour aider à l'appropriation locale des projets.

- Pilotes : Conseil régional, ADEME
- Partenaires : Les Générateurs : CIRENA, CRER, et ALEC
- Indicateurs de suivi : Puissance installée en solaire photovoltaïque : MW / Puissance installée en éolien terrestre : MW

Promouvoir et soutenir l'autoconsommation individuelle et collective de l'électricité

Ce nouveau modèle de valorisation de l'électricité produite présente de nombreux atouts (économique, synergies territoriales notamment). Les projets d'autoconsommation collectifs sont complexes à monter : les maîtres d'ouvrage ont besoin d'accompagnement technique, juridique et financier pour les faire aboutir. Par ailleurs, il semble important d'accompagner la montée en compétence des techniciens et ingénieurs sur ce modèle.

- Pilotes : Conseil régional
- Partenaires : Collectivités territoriales, porteurs de projets (publics / privés), gestionnaires du réseau de distribution, bailleurs
- Indicateurs de suivi : Puissance installée en autoconsommation : MW

Soutenir le développement de l'agrivoltaïsme tout en maintenant une production agricole significative et durable

Dès 2020, une démarche régionale innovante de soutien à l'agrivoltaïsme a été initiée en intégrant les approches énergétiques, agricoles et environnementales. Il s'agit de tester pour plusieurs filières agricoles l'impact de différents modes de production d'électricité solaire, d'en diffuser les résultats et d'en faire ressortir les plus pertinents. Le contexte réglementaire ayant évolué récemment par la loi APER, l'information, la sensibilisation des agriculteurs et l'aide au montage de projet restent une priorité. Les projets conciliant la préservation de la ressource en eau, la production énergétique, l'activité agricole comme production principale sur la parcelle et le partage de la valeur constituent une approche transversale à poursuivre.

- Pilotes : Chambre régionale d'agriculture, DRAAF, DDTM, Région, ADEME
- Indicateurs de suivi : Puissance installée en MW

Promouvoir les projets citoyens d'énergie renouvelable

Les projets citoyens sont des leviers intéressants pour favoriser l'appropriation des ENR. CIRENA assure une animation régionale pour sensibiliser, faire émerger des projets citoyens, aider les porteurs de projets par un appui méthodologique, une veille réglementaire, et l'animation d'un réseau. La valorisation et la diffusion des retours d'expérience est importante pour communiquer sur ces nouveaux modèles de projets, et avoir un effet d'entraînement.

- Pilotes : Conseil régional, ADEME
- Partenaires : Collectivités territoriales, porteurs de projets (publics / privés) / CIRENA
- Indicateurs de suivi : Nombre de projets citoyens d'ENR en exploitation (outil Energie Partagé)

Accompagner les entreprises et les acteurs publics pour faciliter l'accès aux contrats de gré-à-gré d'énergie afin de stabiliser leur facture énergétique

- Pilotes : Conseil régional
- Partenaires : Filières, fédérations professionnelles, clubs d'entreprise
- Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises et d'acteurs publics accompagnés

Développer la production de biométhane

Poursuivre le développement du biométhane en accompagnant les agriculteurs en complémentarité avec la production agricole alimentaire

Les projets de méthanisation sont des projets longs et complexes, demandant une forte implication des agriculteurs. En Nouvelle-Aquitaine, le programme MéthaNAction est une animation régionale qui a pour objectif de mobiliser les agriculteurs et les accompagner dans la réalisation de leur projet, qui sont menés en complémentarité avec la production agricole alimentaire. La communication sur les intérêts du biométhane auprès des citoyens est un levier d'action important pour aider à l'appropriation locale des projets. Le soutien aux solutions innovantes de production de gaz vert, telle que la pyrogazéification est également à considérer. Enfin, avoir une meilleure connaissance de la mobilisation effective de la biomasse en méthanisation, via des reporting annuels des méthaniseurs (enquête), constitue un outil de pilotage indispensable de la stratégie biomasse régionale.

- Pilotes : Région, ADEME, DRAAF, DREAL, AREC
- Partenaires : CRANA, FRCUMA, et chambres départementales d'agriculture (MéthaNAction), GRDF, GRT, SDE)
- Indicateurs de suivi : % de gaz vert injecté dans les réseaux de gaz

Développer les réseaux de chaleur

Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergie renouvelables ou de récupération

- Pilotes : ADEME, conseil régional, Banque des Territoires
- Partenaires : Collectivités territoriales, opérateurs privés
- Indicateurs de suivi : Nombre de réseau de chaleur créé et/ou faisant l'objet d'une extension

Développer les projets de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire, chaleur fatale) pour les collectivités et les entreprises

Déploiement des contrats de chaleur renouvelable territoriaux (CCRT), à destination prioritairement des collectivités, et des dispositifs efficacité énergétique/énergie renouvelable portés par le conseil régional et l'ADEME pour les entreprises.

- Pilotes : Région, ADEME
- Partenaires : collectivités, entreprises
- Indicateurs de suivi : nombre de projets de chaleur renouvelable accompagnés et production associée

Développer la filière géothermie régionale de surface et profonde

Procéder à un état des lieux de la filière géothermie en NA. Il convient également d'organiser l'écosystème régional en faveur du développement de la géothermie, de former les acteurs de la filière et enfin de faire la promotion de la géothermie afin de stimuler les projets.

- Pilotes : ADEME, Région
- Partenaires : Pole AVENIA
- Indicateurs de suivi : Production géothermie : GWh

Mieux consommer

C'est revoir nos comportements d'achats, en étant mieux informé et en tenant compte des impacts environnementaux des produits et services que nous consommons sur l'ensemble de leur cycle de vie :

- Encourager la réduction, à la source, des productions de déchets
- Développer les valorisations des déchets
- Amplifier l'économie circulaire

> Au niveau national

4 leviers d'actions pour répondre aux objectifs proposés

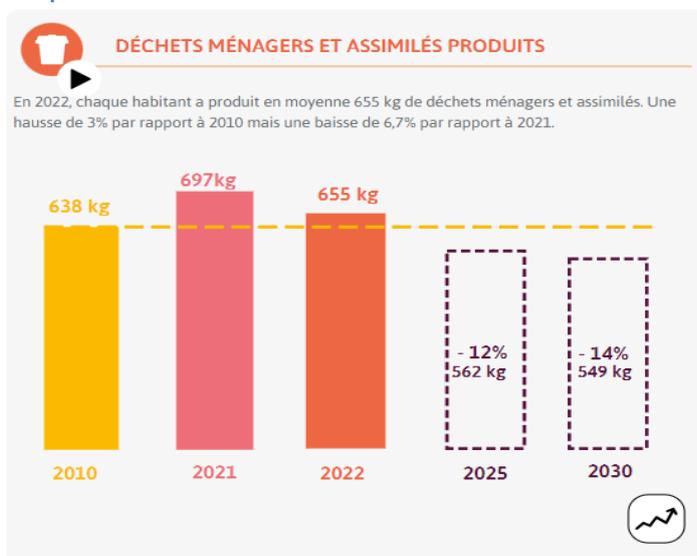
- Réduction des déchets (y compris enfouis)
- Valorisation des déchets
- Collecte des bouteilles plastiques
- Economie circulaire

Les objectifs estimés à 2030 : -

-0,8 Mt de CO2 / déchets

> Au niveau régional

Une production de déchets à maîtriser



Chiffres clés

- 59 % de déchets inertes du BTP valorisés par rapport au gisement total estimé en 2022
- 38 799 t de déchets d'emballages plastiques ménagers en sortie des centres de tri régionaux (valeur annuelle) en 2022
- Entre 1,5 et 2,1 M d'hab. ayant accès à une solution de généralisation du tri à la source des biodéchets en 2022
- Multiplication par 2 du nombre de recycleries depuis 2019
- ...
- ...

Mieux consommer en 2030



> Les orientations

Réduire la production de déchets

- Réduction des déchets
- Filières à responsabilité élargie du producteur
- Prévention des déchets et de recyclage dans la commande publique
- Lutte contre les incivilités
- Juste prescription des produits de santé

Augmenter les capacités de tri et de valorisation des déchets

- Connaissance des flux et valorisation des déchets
- Mise en œuvre de la loi AGEC
- Valorisation des matières organiques
- Tri à la source des collectes sélectives
- Offres de services de collecte et de valorisation s
- Dispositifs incitatifs : tarification et collecte incitatives, nudges, etc.

Accompagner la transformation des modèles économiques vers plus de circularité

- Stratégies achats responsables dans les entreprises
- écoconception de produits et de services dans les entreprises
- Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Programmes d'Ecologie Industrielle et Territoriale
- Modèles d'économie de la fonctionnalité et de la coopération
- Offres de formations sur les nouveaux métiers
- Pratiques de restauration des établissements sanitaires et médico-sociaux

Réduire la production de déchets

Faire de la réduction des déchets le cœur des politiques publiques

Premier pilier de la hiérarchie de gestion des déchets, la prévention doit être au cœur des investissements des politiques publiques de gestion des déchets, en assurant que tous les néo-aquitains aient un accès aux services de prévention des déchets, en soutenant les modèles économiques de la prévention des déchets, de la réparation, du réemploi et de la réutilisation.

Cette action des accompagnements technique et financier pour les acteurs publiques et privés en charge de la gestion des déchets (subventions, règlementaire, administratif, ...) et une communication renouvelée pour sensibiliser plus sur les offres de solutions de prévention, notamment pour le compostage à tous, avoir recours à des ambassadeurs de la prévention sur le modèle des ambassadeurs du tri, faire connaître et démultiplier les fonds réemploi et réutilisation.

- Pilotes : Etat, Région, Collectivités territoriales,
- Partenaires : ADEME, Eco-organisme, Entreprises, CRESS, CMAR, CCIR, RENAITRE, ...
- Indicateurs de suivi : Nombre de programme de prévention réalisé

Consolider le rôle et l'impact des filières REP sur nos territoires

Les objectifs nationaux des filières REP valorisent la réduction des déchets, pour cela il est nécessaire que les filières soient présentes sur tout le territoire néo-aquitain. Vérifier que toutes les REP couvrent bien tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine, en ciblant les filières REP les plus impactantes en tonnages et emplois, développer les activités économiques nécessaires pour résorber les zones « blanches » et favoriser la proximité de la valorisation des gisements.

- Pilotes : ETAT, Région, Eco-organismes
- Partenaires : Collectivités territoriales, ADEME
- Indicateurs de suivi : Nombre de projets soutenus par les filières REP en NA

Systématiser l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets et de recyclage pour développer les approvisionnements durables en accompagnement les donneurs d'ordre publics

La commande publique est un levier fort des collectivités pour entraîner les acteurs économiques dans des offres de services plus durables, elle nécessite une formation accrue des acheteurs publics et un conseil de proximité.

- Pilotes : Etat, ADEME
- Partenaires : Région, collectivités territoriales, 3AR
- Indicateurs de suivi : Nombre d'adhérents 3AR / Taux de réalisation des SPASER

Accompagner les collectivités locales dans la lutte contre les incivilités

Les efforts des collectivités peuvent être balayés par une mauvaise image de l'évolution des services de gestion des déchets eu égard aux dépôts sauvages, aux incivilités sur les lieux de collecte, etc. La mise en place effective des pouvoirs de police afférents et d'une communication adaptée devrait permettre de répondre à cet enjeu.

- Pilotes : Collectivités territoriales, ETAT
- Partenaires : AMORCE
- Indicateurs de suivi : Nombre d'opérations de lutte contre les incivilités engagées

Agir sur la « juste prescription des produits de santé »

Le secteur de la santé représente d'après le Shift Projet entre 6,6% et 10% de l'empreinte carbone de la France, dont la moitié issue des achats de médicaments et dispositifs médicaux. L'objectif vise à agir auprès des professionnels de santé et de sensibiliser les patients en matière de sobriété médicamenteuse. L'ARS avec l'OMEDIT mais aussi l'Assurance Maladie, mène une campagne de sensibilisation et des actions de terrain visant à sensibiliser professionnels de santé sur la « juste prescription des médicaments : respect de la bonne indication du médicament, adaptation des quantités dispensées en lien avec les besoins réels des patients, sensibilisation des patients, réévaluation régulière des traitements, lutte contre le surstockage, sensibilisation à la gestion des déchets et des médicaments non utilisés, « dé prescription » des médicaments inappropriés.

La juste prescription des Dispositifs médicaux (notamment les pansements) s'inscrit également dans cette dynamique.

- Pilotes : ARS NA / OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe Guyane
- Partenaires : Assurance Maladie, Ordres professionnels
- Indicateurs de suivi : Baisse du nombre de médicaments prescrits en établissement de santé Baisse du nombre de médicaments prescrits chez la personne âgée en ville / Baisse de la consommation d'antibiotiques en établissement de santé / Baisse de la consommation d'antibiotiques en ville

Augmenter les capacités de tri et de valorisation des déchets

Contribuer à une meilleure connaissance des flux de déchets et de leurs traitements

Pour sécuriser et optimiser les projets de valorisation des déchets, une connaissance précise des différents flux de déchets d'activité économique (DAE) est nécessaire, participant ainsi à la définition des modèles économiques adaptés aux gisements quantitativement et qualitativement.

- Pilotes : Région, ADEME
- Partenaires : AREC, Chambres consulaires
- Indicateurs de suivi : Nombre d'étude filière déchets DAE

Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre de la loi AGEC sur notre Région et communiquer sur les résultats

- Pilotes : Etat
- Partenaires : Région, ADEME
- Indicateurs de suivi : Communication sur les résultats de la mise en oeuvre de la loi AGEC en NA

Améliorer la concertation territoriale autour de la valorisation des matières organiques

Avec le développement important du tri à la source des biodéchets des ménages et des entreprises, fiabiliser un retour au sol qualitatif est impératif en mobilisant la concertation territoriale des secteurs concernés : agricole, forestiers, agro-alimentaire et collectivités locales, mais aussi pour participer à une alimentation saine et sans gaspillage.

- Pilotes : ADEME
- Partenaires : Collectivités territoriales, DRAAF, CREPAQ
- Indicateurs de suivi : Nombre de territoire ayant engagé une concertation

Renforcer le tri à la source des collectes sélectives

L'amélioration des taux de recyclage et de l'efficacité des centres de tri passe à le tri à la source des matières permettant d'avoir des gisements « propre » disponibles pour le recyclage. Nécessité d'accompagner l'ensemble des producteurs pour mieux trier à travers la sensibilisation et des modalités de collecte adaptées.

- Pilotes : Collectivités territoriales
- Partenaires : ADEME, Région
- Indicateurs de suivi : Nombre de projet de renforcement

Développer les services de collecte des biodéchets des ménages et des entreprises, ainsi que les outils de traitement de ces déchets pour un retour au sol qualitatif.

- Pilotes : Région, ADEME
- Partenaires : offreurs de solutions
- Indicateurs de suivi : Nombre de projets

Développer les offres de services de collecte et de valorisation sur les territoires

En accompagnement, les investissements sur le recyclage matière, l'offre de location de produits de seconde vie, systématisant les zones de réemploi dans les déchèteries publiques et privées et en renforçant les liens entre les territoires et leurs entreprises notamment de l'ESS.

- Pilotes : Collectivités territoriales
- Partenaires : FEDEREC, FNADE, CRESS, éco-organismes, filières
- Indicateurs de suivi : Augmentation des capacités de valorisation/recyclage en tonne

Développer des dispositifs incitatifs

Pour réduire la production de déchets et améliorer le recyclage comme la tarification incitative, la gratification, la collecte incitative, les nudges, etc.

- Pilotes : ADEME, Région
- Partenaires : Collectivités territoriales, éco-organisme
- Indicateurs de suivi : Nombre de dispositifs incitatifs déployés

Accompagner la transformation des modèles économiques vers plus de circularité

Développer les stratégies Achat responsable dans les entreprises

Depuis 2024 un outil d'aide à la définition de stratégie d'achat responsable est disponible en Nouvelle-Aquitaine, il convient d'en massifier l'usage par la mise en place d'opérations collectives d'accompagnement. Le secteur sanitaire et médico-social est impliqué via la charte régionale des achats durables.

- Pilotes : CCIR – CNA
- Partenaires : ADEME, Région, ARS-NA, GCS Achats Nouvelle Aquitaine avec 3AR
- Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprise accompagnées dans une stratégie Achat responsable

Développer des campagnes de communication sur les achats responsables

Depuis 2024 un outil d'aide à la définition de stratégie d'achat responsable est disponible en Nouvelle-Aquitaine, il convient d'en massifier l'usage par la mise en place d'opérations collectives d'accompagnement.

- Pilotes : ADEME
- Partenaires : Région, Association de consommateurs
- Indicateurs de suivi : Nombre d'action de communication réalisées

Développer l'écoconception de produit et de service dans les entreprises

Une feuille de route régionale est opérationnelle pour aider les entreprises à développer des produits éco-conçus et définir leurs trajectoires éco-conception.

- Pilotes : Région, ADEME
- Partenaires : SOLTENA, CCIR, REP, metteurs sur le marché
- Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées

Accompagner les territoires à déployer des programmes d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) avec leurs entreprises

Une feuille de route régionale est opérationnelle pour aider les territoires à déployer des démarches EIT. La capitalisation des démarches pérennes permet de déployer de nouvelles offres d'accompagnement pour tous les territoires.

- Pilotes : Région, ADEME
- Partenaires : SOLTENA, APESA
- Indicateurs de suivi : Nombre de structures EIT créés et actives en NA

Expérimenter des modèles d'Economie de la fonctionnalité et de la coopération

Une feuille de route régionale est opérationnelle et se renforce pour accompagner plus d'entreprise et mieux connaître les effets positifs de ces modèles économiques, impact notamment sur la réduction de flux attendue.

- Pilotes : Région, ADEME
- Partenaires : ADI
- Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises engageant une démarche EFC

Utiliser le levier de la RSE et de la CSRD pour mobiliser les entreprise et leurs salariés sur la prise en compte quotidienne de la transition écologique.

- Pilotes : Région
- Partenaires : ADI (Résonance)
- Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises engageant une démarche formalisée en matière de RSE et CSRD

Redéfinir les offres de formations à mettre en place sur les nouveaux métiers

La transition écologique ne peut se faire sans les formations idoines à toutes les activités de réemploi, de réparation et de recyclage des déchets

- Pilotes : Région, Etat
- Partenaires : Acteurs de la formation
- Indicateurs de suivi : Nombre de nouvelles formations intégrant les enjeux liés à la gestion des déchets

Favoriser les bonnes pratiques de restauration des établissements sanitaires et médico-sociaux

L'ARS met en place avec l'AFNOR, un dispositif de labellisation des établissements et structures de santé proposant de la restauration. Le référentiel AFNOR (AFNOR SPEC 2211), publié et accessible gratuitement permet ainsi à chaque établissement de s'évaluer sur ses pratiques environnementales de la chaîne de restauration à partir d'une grille multi-critères, et d'accéder s'il le souhaite à une labellisation reconnue.

- Pilotes : ARS NA / AFNOR
- Partenaires : ADEME
- Indicateurs de suivi : 2026 → 12 établissements engagés dans la démarche / 2028 → 50 établissements certifiés NF Environnement

Mieux se nourrir

C'est accompagner les filières agricoles dans leur transformation agro-écologique tout en maintenant la compétitivité des activités et changer nos habitudes alimentaires :

- Baisser suffisamment les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture
 - Viser une production agricole plus durable
 - Accompagner l'évolution de notre alimentation
- Engager toute la chaîne alimentaire pour promouvoir la durabilité des produits

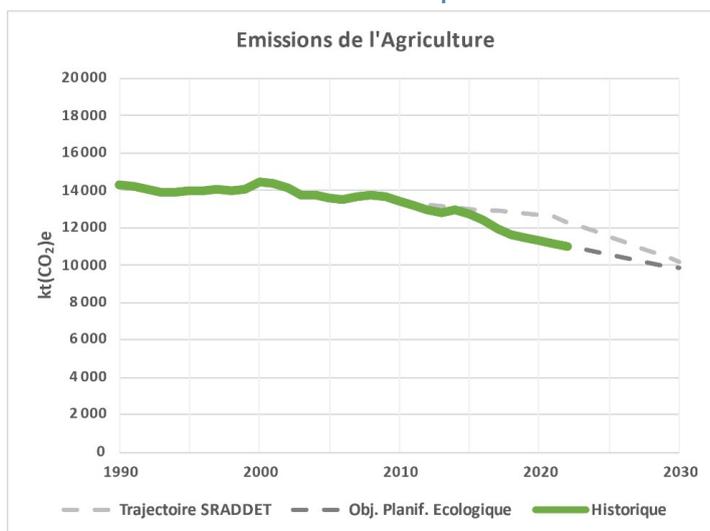
> Au niveau national

7 leviers d'actions pour répondre aux objectifs proposés

- Pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable et gestion des prairies
- Gestion des haies
- Bâtiments et machines agricoles
- Pratiques stockantes
- Préservation de la biodiversité
- Alimentation

> Au niveau régional

Des émissions en baisse constante depuis 2010



Chiffres clés

- Nouvelle-Aquitaine : 2ème région bio de France en surface (9,7 % de la SAU, 9 083 exploitations certifiées agriculture bio) en 2023
- 7 523 exploitations certifiées HVE en 2024
- 22,5% des exploitations vendant en circuits courts de proximité (hors viticulture)
- 18,5% de produits bio introduits dans la restauration collective des lycées en 2023
- ...

Mieux se nourrir



La logique qui conduit la réflexion sur la planification écologique pour le volet « agriculture/alimentation » est de construire une feuille de route à horizon 2030 pour soutenir l'agriculture néo aquitaine dans les bouleversements imputables aux changements climatiques. Il s'agit d'anticiper les changements et d'accompagner les systèmes agricoles dans leur transition, afin de les rendre plus résilients et durables. L'accompagnement doit permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du milieu agricole et alimentaire.

Se nourrir est un besoin vital. L'agriculture et l'alimentation sont des secteurs à part, en ce qu'ils concernent tous les citoyens et ont pour vocation de nourrir les populations. Si notre agriculture n'est plus en capacité de nourrir, au moins en partie, la population, nous devons importer des produits agricoles. Ces importations auront un coût en émission de GES.

1/ La contribution de l'agriculture néo aquitaine à l'atténuation du changement climatique

Les objectifs estimés par le secrétariat général à la planification économique, en termes de baisse d'émission de GES pour l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine entre 2019 et 2030, sont de 15%, soit -2MtCO₂.

Dans le cadre de la méthode nationale, les 5 leviers ont été identifiés :

- fertilisation azotée
- élevage durable mais en ralentissant la baisse du cheptel
- Augmentation du linéaire de haies
- Diminution des prairies retournées par rapport à 2019
- émissions issues des bâtiments et machines agricoles

2/ La priorité n°1 : la compétitivité des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine et l'adaptation au changement climatique

Cette compétitivité, dans les années à venir, passe notamment par l'adaptation au changement climatique. En effet, l'agriculture est victime de plein fouet du dérèglement climatique, et ceci est particulièrement vrai pour les régions du sud-ouest que sont la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie.

L'amélioration de la compétitivité est nécessaire pour les exploitations agricoles elles-mêmes mais également pour ce qu'elles représentent en termes d'aménagement du territoire et pour le maillage des acteurs des filières (coopératives, négoce, agrofournitures, abattoirs, industries agroalimentaires en TPE et PME locales).

L'analyse, tant des comptes de l'agriculture, que de la statistique agricole annuelle ou issue du réseau d'information comptable agricole (RICA), fait état de l'extrême fragilité de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Sur la période 2010-2022, il est fait le constat d'un décrochage structurel engagé depuis environ 8 ans dans la plupart des productions végétales ou animales. La tendance structurelle est à la baisse, et ce d'autant plus que le bilan des récoltes de la campagne 2024 signera une nouvelle année affirmant la contraction des rendements et des volumes de production. Nombre d'agriculteurs, notamment en productions végétales seront confrontés à des difficultés de trésorerie cette année.

La cause principale est le dérèglement climatique, que ce soit pour les événements météorologiques ou les crises sanitaires : la Nouvelle-Aquitaine (Occitanie juste derrière) est la région la plus touchée par les maladies animales (IAHP, MHE, FCO...). Ces contraintes, en plus de limiter les capacités de productions, entraînent des charges supérieures, notamment en intrants, soins et mécanisation.

Alors que l'alimentation apparaît aujourd'hui en tant que variable d'ajustement du budget des foyers, la seconde cause est la compétitivité « prix » de notre agriculture :

- ⇒ L'amont des filières supporte la majeure partie des ajustements de marge, au nom d'un principe « de protection du pouvoir d'achat des consommateurs »
- ⇒ L'agriculture de Nouvelle-Aquitaine est une agriculture d'excellence, comme l'indique son orientation en termes de qualité organoleptique des produits et de respect des modes de production liés au territoire et traditions – 300 SIQO en région Nouvelle-Aquitaine (source – Mémento SIQO). Cette segmentation est à la peine aujourd'hui compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat et des modifications des habitudes alimentaires.
- ⇒ Les habitudes de consommation changent et malmènent des pans entiers de notre agriculture : productions porcines et bovines, et notamment la viticulture...
- ⇒ La pression des échanges internationaux et du contexte géopolitique : taxation des produits viticoles exportés chez nos principaux clients, concurrence d'autres pays producteurs, accords de libre échange

3/ La profession agricole de Nouvelle-Aquitaine est engagée sur ce chantier depuis une décennie

L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine **est déjà résolument engagée dans la transition écologique.**

L'agriculture en Nouvelle-Aquitaine, c'est :



Ce sont aussi de nombreux démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires, fédérant tous les acteurs du secteur.

On note, en Nouvelle-Aquitaine, un engagement à satisfaire les différentes exigences environnementales. Ainsi, à titre d'exemple, le taux de réponse à celles des écorégimes de la PAC a été bien supérieur aux prévisions prises en compte dans la maquette du PSN, plan stratégique National de la France pour la Politique Agricole Commune 2023-2027.

Mais ces engagements environnementaux peinent à trouver leur équilibre économique : les éléments retranscrits dans l'étude du Centre d'études et de prospective du ministère de l'agriculture (« Performances économiques des exploitations selon leur performance environnementale ») montrent que les exploitations les plus vertueuses en terme environnemental ont les plus faibles revenus et les plus faibles chiffres d'affaires. Elles prennent des risques et dégradent leur performance économique, tandis que cette dernière doit progresser pour offrir deux éléments indispensables : 1. une juste rémunération de l'effort accompli / 2. la constitution de la marge de sécurité indispensable pour couvrir les coups durs inhérents à la démarche.

4/ Quelle feuille de route en région Nouvelle-Aquitaine ?

- Il n'existe pas une solution unique mais des solutions multiples à combiner, avec beaucoup d'incertitudes, il sera donc incontournable d'expérimenter au préalable pour obtenir des résultats robustes avant d'engager les agriculteurs, tout en prenant en compte la variabilité des contextes pédoclimatiques de Nouvelle-Aquitaine.
- Il y a un besoin d'un accompagnement dans la prise de risque : le maillon de la production seul ne peut pas supporter ce risque lié à la transition.
- Il y a un besoin d'accompagnements pour la massification de l'évolution des pratiques
- Le sujet de l'utilisation de la ressource en eau doit être intégré à la réflexion
- Le développement de nouvelles productions doit être réfléchi de façon intégrée, au regard du marché et des capacités de transformation de ces productions.

L'objectif de baisse d'émission de GES donné au secteur de l'agriculture et de l'alimentation doit être regardé à l'aune de ces différents enjeux. Les solutions et actions à conduire pour l'atteindre doivent être étudiées après une analyse fine et élaboration d'un plan d'action multiforme qui nécessite plus de temps que celui accordé à l'élaboration de la feuille de route.

Sur ce point, les travaux seront poursuivis en 2025, afin d'aboutir à une feuille de route portant sur ce volet agriculture prenant en compte les 5 leviers, permettant de répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation, tout en répondant à l'objectif d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles.

Volet préservation

Préserver et protéger la biodiversité
et les ressources

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

C'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources et leur préservation, pour garantir leur pérennité :

- Préserver et restaurer la nature
- Protéger la richesse biologique de nos sols
- Instaurer une meilleure gestion durable de nos ressources eau et forêt dans le contexte de dérèglements climatiques

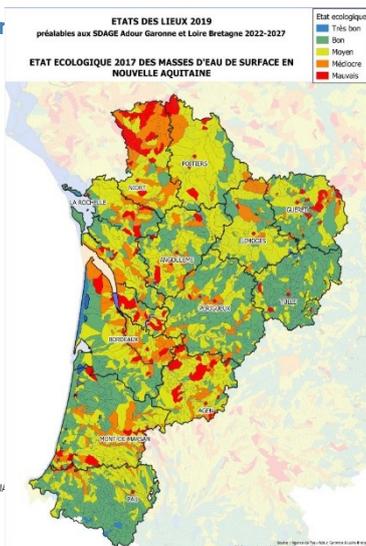
> Au niveau national

8 leviers d'actions pour répondre aux objectifs proposés

- Résorption des points noirs
- Surface en aire protégée
- Qualité de l'eau et des milieux
- Sobriété dans l'usage de l'eau
- Sobriété foncière
- Protection des zones de captages
- Désimperméabilisation des sols minéralisés
- Gestion durable des Forêts

> Au niveau régional

Des menaces qui persistent sur



Chiffres clés

- 22 réserves naturelles nationales, 10 réserves naturelles régionales, 5 Parcs Naturels Régionaux et 273 sites Natura 2000
- 19 601 km² couverts par au moins une aire protégée (23% de la surface continentale régionale)
- 28 890 km² protégés dans le domaine marin (33%)
- 1^{ère} Région française en superficie et % en zone de répartition des eaux (ZRE)
- 62 captages prioritaires engagés dans le programme régional « Re-sources »
- 14 000 km de cours d'eau classés réservoirs biologiques
- 16 zones humides classées Réserves Naturelles Nationales

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes en 2030



> Les orientations

Préserver la ressource en eau

- Restauration des zones humides & cours d'eau
- Solutions fondées sur la nature
- Qualité des eaux littorales et marines
- Protection & préservation sur les bassins versants
- Sobriété dans les usages et les prélèvements
- Valorisation des eaux non conventionnelles
- Protection des captages d'eau potable
- Actions d'encadrement réglementaire

Agir pour une seule santé

- Lutte contre les espèces à risque pour la santé humaine
- Sensibilisation et formation des professionnels de santé

Accompagner les acteurs du territoire, informer, sensibiliser

Préserver et protéger la biodiversité

- Réseau des aires protégées
- Protection des hotspots de biodiversité
- Stratégies locales de reconquête de la biodiversité
- Modèles économiques de reconquête de la biodiversité
- Diminution du rythme de consommation foncière

Promouvoir la gestion durable des forêts pour maintenir la capacité des puits carbone forestiers

Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers

Préserver la ressource en eau

Accélérer la restauration des zones humides et des cours d'eau

Cette accélération vise à soutenir les projets permettant de favoriser, par exemple à travers des appels à projets, les acquisitions, les travaux de création et restauration des Zones Humides (ZH) et à poursuivre les actions inscrites dans les programmes d'actions soutenus par les agences.

Elle passe également par un soutien à la réalisation de travaux de renaturation et d'hydromorphologie pour ralentir le cycle de l'eau et la conserver en tête de bassin.

Pour garantir le passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques (restauration de la continuité écologique et mise en conformité avec la réglementation des ouvrages), il s'agit enfin de réduire avec ambition les impacts de 15 obstacles très structurants pour le devenir des poissons migrateurs.

- Pilotes : Porteurs de projets (structures gemapi, CEN, ...)
- Partenaires : Etat, Région, Départements, Agences et opérateurs
- Indicateurs de suivi : nombre d'ha de milieux humides restaurés / linéaire de cours d'eau restaurés / Points noirs prioritaires résorbés [%]

Développer les solutions fondées sur la nature

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) exploitent les écosystèmes pour offrir des services essentiels tels que la lutte contre le changement climatique et la gestion de l'eau. Elles visent à protéger et restaurer la biodiversité tout en garantissant le bien-être humain, souvent avec un coût moindre que les solutions traditionnelles. Pour promouvoir ces approches, il est crucial de sensibiliser, expérimenter, leur intégration dans les plans d'urbanisme. Les investissements à bénéfices multiples, comme les haies et les zones tampons, doivent permettre d'agir en faveur de la préservation des écosystèmes, contribuant ainsi à une gestion écologique des ressources.

- Pilotes : Porteurs de projets
- Partenaires : Etat, Région, CAUE, EPCI, Associations type prom'haie, recherche (INRAE, ...), ...
- Indicateurs de suivi : Nombre d'AAP sur les SfN chaque année / Nombre de projets basés sur les SfN par année / Nombre d'acteurs membres du réseau régional "SfN" / Nombre d'évènements régionaux de sensibilisation sur les SfN

Développer des actions spécifiques de préservation de la qualité des eaux littorales et marines

Il peut s'agir de consolider les schémas de dragage (bonnes pratiques, calendriers, méthodes, etc.), de favoriser l'engagement des acteurs portuaires sur les aires carénages et l'utilisation de techniques les plus adaptées à la préservation de la qualité de l'eau ; de mettre en place un suivi des macrodéchets dans le Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et Marais des Pertuis par identification de leur origine.

- Pilotes : Grands Ports, Collectivités en charge du dragage
- Partenaires : Etat, Région, Agences de l'Eau
- Indicateurs de suivi : Nombre et % d'anciennes décharges municipales littorales à risque de relargage en mer réhabilitées / Nombre de sites engagés dans le Plan National de Résorption des Décharges littorales historiques / Part des Grands Ports Maritimes ayant adopté un schéma directeur du patrimoine naturel (SDGPN) ou équivalent / Part de communes littorales engagées dans la démarche plages sans plastiques [%] / Densité des points de collecte de déchets par bassin conchylicole

Déployer des actions spécifiques de protection et préservation sur les bassins versants (SNAP et SRB)

Il s'agit de protéger efficacement des tronçons de cours d'eau particulièrement résilients face au changement climatique et présentant des enjeux majeurs pour la biodiversité (poissons migrateurs, bivalves, écrevisses à pattes blanches, desman des Pyrénées, ...) notamment en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

- Pilotes : collectivités, gemapiens
- Partenaires : Etat, Région, Départements, EPTB...
- Indicateurs de suivi : Part de territoires terrestres en aires protégées / Part de territoires terrestres en aires de protection forte

Décliner l'objectif de sobriété de réduction des prélèvements de 10% à échéance 2030 par sous-bassin conformément au plan eau, pris en compte dans les SAGE et PTGE

Il s'agit d'accompagner des démarches de sobriété auprès des collectivités notamment à travers des économies d'eau et la lutte contre les réseaux fuyards. Cela peut se concrétiser par la révision des SAGE et la création d'Appels à projets au niveau régional pour cibler les réseaux défectueux.

- Pilotes : Collectivités, structures porteuses de Sage, Syndicats d'eau
- Partenaires : Etat, Région, Agences de l'eau
- Indicateurs de suivi : Prélèvements en eau, tous usages confondus (en Mm³) / Nombre et % de PTGE engagés et finalisés / Nombre et % de SAGE ayant intégré des trajectoires de prélèvements alignées avec les scénarios prospectifs / Rendement des réseaux publics ruraux d'eau potable / Rendement des réseaux publics urbains d'eau potable / Nombre de collectivités dont les réseaux publics d'eau potable ont un rendement inférieur à 50 %

Accompagner l'adaptation des outils de production des 5 industries régionales identifiées parmi les plus gros consommateurs d'eau nets

Ces 5 sites industriels (55 au niveau national) ont été identifiés sur la base de trois critères : sites fortement consommateurs en eau, installés en zone de tension hydrique, avec un potentiel d'économies en eau. Ces 5 sites industriels doivent se doter d'un plan de sobriété hydrique évaluant la vulnérabilité des installations face à la raréfaction de la ressource, et identifiant un plan d'investissement pour atteindre les objectifs d'économie d'eau.

- Pilotes : Etat
- Partenaires : Région
- Indicateurs de suivi : Nombre de PSH validés

Massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eau de pluie, eaux grises...).

Il s'agit d'accompagner les projets de substitution d'eaux conventionnelles par des eaux non conventionnelles des acteurs agricoles, des collectivités (espaces verts, hydrocurage...), des industries ou du tourisme (étude en cours sur faisabilité de réutilisation des eaux grises des douches et l'eau des piscines).

Ces projets sont à étudier dans les programmes d'actions des démarches PTGE, au regard des enjeux et possibilités des territoires.

Cela passe également par l'incitation à la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales : infiltration au droit du site, désimperméabilisation, déconnexions pluviales via des re-végétalisations...

Cela nécessite enfin d'améliorer la connaissance du cadre réglementaire et le partage des bonnes pratiques pour faciliter l'émergence et fluidifier l'instruction de projets adaptés.

- Pilotes : collectivités porteuses de projets de ReUT
- Partenaires : Etat, Agences de l'eau
- Indicateurs de suivi : Nombre de projets de REUT autorisés depuis 2023 / Nombre de projets de REUT à l'étude financés

Doter les captages dégradés de PGSSSE (Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux) intégrant la prévention contre les pollutions diffuses sur les eaux brutes

Dans le cadre du Plan Eau, d'ici mi-2027, il s'agit de s'assurer que les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) généralisent les délimitations des aires d'alimentation de captage (AAC) de l'ensemble des captages dégradés et élaborent un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSSE) intégrant la prévention contre les pollutions diffuses sur les eaux brutes.

- Pilotes : Etat
- Partenaires : en priorité signataires et partenaires de la convention Re-Sources
- Indicateurs de suivi : Pourcentage de captages sensibles couverts par un PGSSSE

Amplifier les actions d'encadrement réglementaire

L'objectif est de poursuivre le déploiement déjà en cours de la stratégie captage de l'Etat et de la convention Re-Sources en Nouvelle-Aquitaine, via l'articulation entre démarches volontaires et réglementaires pour améliorer la qualité de l'eau brute.

- Pilotes : Etat
- Indicateurs de suivi : Nombre de ZSCE déployés sur les captages Re-sources

Renforcer la protection des captages d'eau potable

Via le programme Re-Sources, il s'agit de mettre en œuvre un programme d'actions volontaires de protection des captages prioritaires (dont la qualité des eaux brutes est dégradée par les pollutions diffuses), mais aussi plus largement sur les captages jugés vulnérables ou sensibles, au cas par cas.

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des changements de pratiques en et à proximité des aires d'alimentation de captages.

- Pilotes : acteurs agricoles
- Partenaires : signataires de la convention Re-Sources
- Indicateurs de suivi : Nombre de captages dans la démarche Resource (avec un programme d'action)

Accompagner les acteurs du territoire, informer, sensibiliser

Former les élus et les acteurs socio-professionnels, la population pour un passage à l'action et une prise en compte dans les décisions (élus)

Il s'agit de déployer une stratégie régionale d'accompagnement au changement pour la transition écologique, avec pour objectif de mobiliser les acteurs des territoires et porteurs de projets (élus et acteurs socio-professionnels) à agir concrètement en faveur de la biodiversité. Cela passe par des programmes de sensibilisation aux enjeux de biodiversité, mais aussi des programmes de formation (avec terrain / exemples pratiques) au moment des prises de fonction ; des programmes d'accompagnement sur mesure.

- Pilotes : IFREE & BIOSENA pour la formation aux élus, GRAINE, CPIE
- Partenaires : Etat, Région, OFB, Collectivités
- Indicateurs de suivi : Nombre d'élus (maires ou élus départementaux) formés aux enjeux biodiversité/climat avec pour objectif que tous les maires de France (ou élus départementaux) soient formés aux enjeux biodiversité/climat.

Faciliter et inciter à l'expérimentation, l'innovation et la diffusion des bonnes pratiques (acteurs privés et publics), notamment dans les secteurs agricoles et du bâtiment

Il s'agit de mettre en place et d'accompagner un réseau de sites chantier pour expérimenter des itinéraires techniques favorables à la biodiversité et assurer la transférabilité des pratiques innovantes sur les territoires, permettant la conciliation des activités avec les enjeux de biodiversité. La reconstitution et le renforcement des maillages de haies dans un contexte de dérèglements climatiques est une priorité. Il s'agit, in fine, de diffuser et massifier les bonnes pratiques scientifiquement et empiriquement éprouvées.

- Pilotes : La Région, les collectivités, PNR, les organismes de recherche, les socio-professionnels
- Indicateurs de suivi : Nombre de zones ateliers ou sites pilotes / répartition équilibrée sur le territoire régional et dans le socio-écosystèmes

Préserver et protéger la biodiversité

Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP).

Il s'agit de renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants et de créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux, par la mise en œuvre notamment du plan d'action territorial aires protégées Nouvelle-Aquitaine : identifier et protéger les zones naturelles à forts enjeux ; créer de nouvelles aires protégées en mobilisant les différents outils de protection et en s'appuyant sur des démarches de concertation locale ; renforcer l'appropriation des aires protégées ; garantir la fonctionnalité et l'efficacité du réseau d'aires protégées (ex : animation du réseau des gestionnaires). Il s'agit également de développer des ZPF (Zones de Protection Forte) en mer.

- Pilotes : Etat, Région, OFB
- Partenaires : Agences Eau, Parcs naturels, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature (dont CEN + Conservatoire du Littoral)
- Indicateurs de suivi : Part de territoires terrestres en aires protégées / Part de territoires marins en aires protégées / Part de territoires terrestres en aires de protection forte / Part des territoires marins en aires de protection forte / Part du littoral sauvage : nombre de projets Aires protégées inscrits au PAT et taux de réalisation des projets du PAT (indicateur Pilot DEB) (30 % du territoire régional en aire protégée d'ici à 2030)

Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites.

Protéger les « points chauds » nécessite de mettre en place une stratégie foncière de protection des secteurs à enjeux de biodiversité. Cela nécessite dans le même temps de diagnostiquer et promouvoir les outils réglementaires et documents de gestion. Il s'agit enfin de porter à connaissance les différents outils de maîtrise des usages et de gestion.

- Pilotes : Etat, Région, OFB, Collectivités
- Partenaires : PNR, Départements, Conservatoire régional d'espaces naturels, conservatoire du littoral et des espaces lacustres, gestionnaires de réserves naturelles
- Indicateurs de suivi : Surface des 10 % de hotspots de biodiversité à plus forts enjeux faune et flore (enjeux cumulés/spécifiques) couverte par des aires de protection forte

Accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité, déclinées en programmes d'actions opérationnels en cohérence avec les stratégies et politiques régionales en la matière (SRB).

Il s'agit d'encourager la réalisation d'atlas de la biodiversité (inter)communale (ABC) et d'assurer la mise en œuvre de stratégies locales de la biodiversité au travers notamment du dispositif « Territoires engagés pour la Nature (TEN) ». Cela demande d'en faciliter le déploiement sur les territoires ruraux, de gagner en efficacité en promouvant les enjeux prioritaires à partager avec les Départements au titre de leur politique Espaces naturels sensibles, et en facilitant le passage à l'action, notamment en accompagnant financièrement et techniquement les territoires pour l'élaboration de leur stratégie locale de biodiversité.

- Pilotes : Etat, Région, OFB, ARB
- Partenaires : collectivités, acteurs de protection de la biodiversité
- Indicateurs de suivi : Nombre de collectivités dotées d'un ABC / Nombre de collectivités reconnues Territoires Engagés pour la Nature (TEN) / Nombre de SLB
- Indicateurs de résultat : 100 % des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme dotées d'un ABC, en priorité les intercommunalités d'ici 2031

Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés.

Il s'agit de massifier le déploiement des paiements pour services environnementaux, mais également d'expérimenter la bio-conditionnalité des aides publiques, de mettre en place des annexes budget vert pour les collectivités et d'expérimenter des partenariats publics/privés pour le financement de la protection de la biodiversité.

- Pilotes : Région
- Partenaires : Etat et Agences de l'eau (PSE)
- Indicateurs de suivi : Nombre de SNCRR agréés / Montant et part du CPER dédié à la biodiversité
- Indicateur de résultat : PIB consacré à la biodiversité

Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 54.5 % de la consommation d'espace Naturel Agricole et Forestier d'ici 2031 au niveau régional et une absence d'artificialisation nette en 2050.

Cet accompagnement passe par l'intégration dans le SRADDET de l'objectif de réduction de 54,5 % de la consommation d'espaces au niveau régional d'ici à 2031, et la définition de trajectoires adaptées par territoires. Au-delà, il sera nécessaire de faire évoluer les modèles d'aménagement en privilégiant le développement dans les espaces déjà urbanisés, le renouvellement urbain, la revitalisation des bourgs, le lien urbanisme/transport, tout en mettant la préservation, la valorisation et la restauration des ressources naturelles, agricoles et forestières au cœur de la démarche. Concernant la préservation des écosystèmes, favoriser les outils d'aide à la décision par : l'organisation de retours d'expérience (via la communauté ERC « Eviter, Réduire, Compenser » animée par l'Agence Régionale de la Biodiversité) sur des projets d'évitement de l'urbanisation/artificialisation, l'amélioration des connaissances des effets de l'urbanisation/artificialisation sur l'érosion de la biodiversité et la réalisation d'une carte de pression sur la biodiversité (production Hotspots en cours).

- Pilotes : ARB
- Partenaires : Région, Membres de la communauté ERC, Agences d'urbanisme
- Indicateurs de suivi : Taux de consommation annuel des espaces naturels, agricoles, forestiers
- Indicateur de résultat : division par deux sur la décennie 2021-2030 par rapport à 2011-2020

Promouvoir la gestion durable des forêts pour maintenir la capacité des puits carbone forestiers

Accompagner les propriétaires forestiers et les communes forestières vers une gestion durable :

- Sensibiliser et former à la gestion durable et à ses intérêts ;
- Diffuser les résultats des expérimentations de gestion ;
- Encourager la rédaction de documents de gestion durable ;
- Conduire des opérations d'aménagement pour limiter les départs de feu ;
- Poursuivre l'objectif d'équilibre sylvo-cynégétique ;
- Développer les certifications de gestion durable ;
- Déployer les labellisations bas-carbone ;
- Favoriser la création de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF) pour améliorer la gestion collective (formation, REX, ...).
 - Pilotes : Etat, Région, ADEME, Collectivités territoriales
 - Partenaires : Interprofessions FIBOIS NA et Landes-de-Gascogne / FIBNA / CNPF / ONF / URCOFOR / Coopératives forestières / PEFC / ARDFCI / Pôle de compétitivité Xylofutur
 - Indicateurs de suivi : Taux régional de certifications de gestion durable / Surface labellisées bas-carbone / Nombre et nature de projets pour la défense des forêts contre l'incendie / Part des forêts publiques dotées d'un DGD / Part des forêts privées dotées d'un DGD

Concevoir des diagnostics climatiques des parcelles forestières pour accompagner les propriétaires dans l'adoption d'une gestion durable adaptée au changement climatique (choix des essences, sylvicultures, ...)

- Pilotes : Etat, Région, ADEME
- Partenaires : CNPF / ONF / FIBNA / Coopératives forestières / Experts forestiers
- Indicateurs de suivi : Nombre de diagnostics réalisés

Sensibiliser le grand public à la gestion durable des forêts :

- Gestion forestière durable et prévention du risque feux de forêts ;
- Diversification des essences et des modes de sylvicultures ;
- Mode d'exploitation à faible impact ;
- Transformation et valorisation du bois.
 - Pilotes : Etat, Région, ADEME, Collectivités territoriales
 - Partenaires : Interprofessions FIBOIS NA et Landes-de-Gascogne / ARDFCI / ONGE
 - Indicateurs de suivi : Nombre d'actions de sensibilisation

Poursuivre l'accompagnement des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) pour des pratiques en lien avec une gestion durable des forêts

- Accompagner les ETF dans le renouvellement ou agrandissement de leur parc machine à moindre impact (sols forestiers, pollution, etc.) ;
- Appui à la formation
 - Pilotes : Etat, Région, ADEME
 - Partenaires : Centres de formation / ETF-NA / Interprofessions FIBOIS NA et Landes-de-Gascogne
 - Indicateurs de suivi : Nombre d'ETF accompagnés et montants d'aides mobilisés / Nature des accompagnements

Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers

Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole pour une plus forte résilience des habitats forestiers :

- Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers dans la conception et la mise en œuvre de Documents de Gestion Durable, en leur apportant une expertise naturaliste et des outils d'aide à la décision : prendre appui sur les inventaires existants (ZNIEFF de type 1, vieilles forêts, ...), définir des itinéraires sylvicoles favorisant la biodiversité pour chaque type de peuplement, définir des mesures de compensation écologique pertinentes, ...
- Sensibiliser et former les exploitants forestiers pour renforcer l'application de pratiques favorables à la biodiversité. Par ex. : privilégier les essences indigènes locales, maintenir et créer des îlots de vieillissement et de sénescence, préserver le sous-bois et les sols notamment anciens qui stockent une grande partie du carbone, privilégier les éclaircies et les "coupes jardinatoires", conserver les lisières forestières, les lagunes et les ripisylves, préserver les dendro-microhabitats, accompagner la régénération des forêts littorales, limiter l'introduction d'essences exotiques, ...
- Développer les échanges entre les acteurs des filières forestières publiques et privées, de la politique forestière et des organismes scientifiques et naturalistes habilités, notamment à travers l'installation du comité technique « forêt-environnement-urbanisme » prévu par le PRFB.
 - Pilotes : CRPF, ONF, CBN, CEN, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature
 - Partenaires : Région, Etat, CRPF, ONF, Partenaires techniques : CRA, Fransylva, CRPF, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature et de la forêt
 - Indicateurs de suivi : Augmentation de la surface de vieilles forêts caractérisées et situées dans des aires protégées / Maintien des forêts présumées anciennes / Augmentation de la densité d'arbres morts sur pied en forêt / Augmentation de la densité de très gros bois vivants indigènes en forêt / Augmentation de l'abondance des oiseaux communs forestiers / Hausse de 25 % de la surface forestière sous Document de Gestion Durable

Renforcer la connaissance sur la biodiversité forestière et préciser les enjeux à plusieurs échelles, notamment :

- poursuivre et compléter l'inventaire des vieilles forêts (forêts anciennes et matures) de Nouvelle-Aquitaine.
- Préserver prioritairement les vieilles forêts et les autres forêts à forts enjeux de biodiversité (hotspots, ZNIEFF...).
- Réaliser un guide régional des habitats forestiers apportant des clés d'identification, des critères d'évaluation de la patrimonialité et des préconisations pour une gestion favorable à la biodiversité.
 - Pilotes : CRPF, ONF, CBN, CEN, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature
 - Partenaires : Région, Etat, CRPF, ONF, Partenaires techniques : CRA, Fransylva, CRPF, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature et de la forêt
 - Indicateurs de suivi : Part de la surface forestière sous protection forte / Surface de forêts subnaturelles caractérisées / Proportion des surfaces de forêts subnaturelles caractérisées mise sous protection forte

Agir pour une seule santé

Dans une démarche One Health, lutter contre les espèces à risque pour la santé humaine (moustiques-tigres, tiques, pollens et ambrosies) qui sont en progression en Nouvelle Aquitaine

Il s'agit, grâce aux actions prévues au PRSE4, de renforcer la mobilisation sociale pour promouvoir auprès des citoyens des comportements adaptés à la lutte contre la prolifération des moustiques vecteurs de maladies. Sur des territoires spécifiquement concernés par les ambrosies, l'action du PRSE4 prévoit d'identifier et de former des référents communaux à la lutte contre ces plantes hautement allergisantes mais également de relayer les bonnes pratiques de lutte à la population et aux acteurs locaux (agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures linéaires, etc...) en cas de signalement de présence de la plante.

- Pilotes : ARS-NA
- Partenaires : Altopictus, Conseil Départemental de Charente-Maritime, FREDON NA, Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), GRAINE NA, France Lyme, professionnels de santé et URPS/Ordres, ...
- Indicateurs de suivi : Nombre de collectivités ayant bénéficié d'une formation à la prévention des maladies vectorielles à moustique-tigres dont au moins un agent a été formé, parmi les communes colonisées / Nombre de signalements ambrosie traités (plateforme de signalement), dont ceux pour lesquels les plants ont été signalés comme détruits

Sensibiliser et Former les professionnels de santé à la santé environnementale

En s'appuyant sur le MOOC SE produit dans le cadre du PRSE 3 avec les URPS et la Région, il s'agit d'amplifier la place de la santé environnementale dans une démarche « une seule santé » dans la formation initiale des étudiants en santé, qu'ils s'agissent de professions médicales ou paramédicales, afin de consolider leur socle de formation ; et de soutenir la montée en compétence en santé environnement des professionnels en exercice.

- Pilotes : ARS-NA
- Partenaires : Région NA, universités, URPS, instituts de formation, référents CPTS, assurance maladie, opérateurs missionnés par l'ARS : l'ISPED, Coop Alpha.
- Indicateurs de suivi : Nombre d'étudiants en santé et nombre de professionnels de santé ayant suivi le MOOC SE

4. Les conditions de réussite, la transition juste

Accompagner l'évolution des activités en tenant compte des vulnérabilités des publics fragiles et en s'assurant que les changements nécessaires pour atteindre un monde plus durable ne creusent pas les inégalités territoriales et sociales, voire les réduisent

La transition juste : définition et justification

La transition juste vise à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la transition écologique, en veillant à garantir que les bénéfices et les coûts de cette transformation soient répartis de manière équitable entre tous les membres de la société. L'objectif est de construire un modèle durable qui, non seulement, protège l'environnement, accompagne la décarbonation, mais assure également que personne ne soit laissé pour compte. Le renchérissement du coût de l'énergie amène d'ores et déjà près d'un quart des Français à se trouver dans une situation de vulnérabilité énergétique (dépense liée à l'énergie supérieure au double de la médiane des ménages français). Plus encore, cette vulnérabilité connaît une répartition inégale selon les territoires : les ménages des zones rurales sont ainsi plus majoritairement vulnérables énergétiquement (30 % pour la vulnérabilité énergétique liée aux mobilités contre 4 % en zone urbaine ; 28 % pour la vulnérabilité liée au logement contre 10 % en zone urbaine), et ce alors même que le taux de pauvreté de ces zones est inférieur au milieu urbain (source INSEE, 2015).

Le changement climatique va profondément transformer l'économie et le monde du travail, avec l'émergence de nouveaux secteurs et métiers, ainsi que la disparition ou l'évolution d'autres. La transition juste veille à ce que l'accès à ces emplois de demain soit facilité, tout en accompagnant les dommages économiques causés aux emplois, secteurs et territoires dépendants des combustions fossiles. Il convient également de faciliter la montée en compétence des personnes et l'accès aux ressources nécessaires, pour s'adapter à ces changements et maximiser le nombre et la qualité des emplois verts.

La transition écologique ne peut réussir sans l'implication active des citoyens. L'engagement citoyen est essentiel pour transformer les modes de vie et adopter des comportements plus durables. Plus largement, l'implication de toutes les parties prenantes (associations, collectivités, syndicats, entreprises...) à la prise de décision écologique est un facteur clé et essentiel, pour répondre aux effets et impacts du changement climatique et préparer un monde de demain plus durable.

Par ailleurs, la transition écologique peut exacerber certaines inégalités si elle n'est pas accompagnée d'une approche équitable et solidaire. La nécessité de faire se rencontrer les enjeux « fin du mois / fin du monde » et de les relier aux enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition écologique et d'équité sociale, s'affirme de plus en plus. La transition juste garantit que tous les territoires et toutes les populations, y compris les plus vulnérables, bénéficient de manière égale des avancées écologiques et soient le moins pénalisés possibles des effets et impacts liés au changement climatique : pouvoir d'achat, qualité de vie, accès au marché du travail, mobilités... L'ambition d'une transition écologique sociale et solidaire trouve d'ores et déjà une déclinaison dans le Pacte des Solidarités présenté à l'automne 2023 et mis en œuvre conjointement avec les collectivités territoriales.

De plus, la transition écologique ne concerne pas uniquement l'environnement ou l'économie, mais aussi le bien-être des populations. Une transition juste reconnaît que la santé est un élément fondamental des transformations que nous vivons à prendre en compte. Le secteur de la santé, qui représente plus de 22 Mds euros de dépenses de santé, doit par ailleurs lui aussi contribuer à la décarbonation.

A ce titre, la feuille de route de la planification écologique prévoit d'intégrer des actions, en complément de celles rattachées aux leviers thématiques, répondant à cette notion de transition juste.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : un levier pour une transition juste

Une approche inclusive et équitable

L'ESS se positionne comme un acteur clé dans la réalisation d'une transition juste, concept visant à concilier les enjeux environnementaux et sociaux face au changement climatique. Cette approche est particulièrement pertinente dans un contexte où les populations les plus vulnérables sont souvent les premières victimes des dérèglements climatiques, tout en étant les moins responsables.

Contributions de l'ESS à la transition juste

Participation citoyenne - L'ESS, avec le principe "1 personne = 1 voix", favorise la démocratie économique et renforce l'engagement citoyen. Des initiatives comme Solévent en Gironde pour la production d'énergies renouvelables ou Autocool/Citiz à Bordeaux pour la mobilité partagée illustrent cette approche participative.

Développement des emplois verts - Face aux transformations du monde du travail, l'ESS investit dans la formation professionnelle. Des structures comme la SCIC Savoir Devenir à Bordeaux ou l'association Pivoine en Creuse permettent l'acquisition de compétences essentielles pour les métiers de la transition écologique.

Solutions locales innovantes - L'ESS excelle dans la création de réponses adaptées aux besoins territoriaux. Elle favorise la coopération entre acteurs locaux, générant des activités économiquement viables et créatrices d'emplois, notamment dans les zones vulnérables. On peut citer :

- La structuration de filières de réemploi (textile, BTP)
- La mise en place de circuits courts alimentaires
- Le développement de monnaies locales complémentaires

Santé et bien-être - L'ESS contribue significativement au secteur de la santé, un domaine crucial de la transition juste. Les mutuelles, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), souvent gérées par des associations, offrent des solutions adaptées aux défis sanitaires actuels.

L'ESS, un modèle aligné sur les objectifs de la transition juste

Les initiatives de l'ESS répondent naturellement aux principes de la transition juste :

1. Elles privilégient l'utilité sociale et environnementale.
2. Elles adoptent des modes de fonctionnement démocratiques.
3. Elles visent à construire des modèles économiques pérennes.

L'ESS se révèle être un atout majeur pour une transition écologique équitable et inclusive. Ses valeurs et ses pratiques s'alignent avec les objectifs de la transition juste, offrant des solutions concrètes et locales aux défis environnementaux et sociaux. En favorisant la participation citoyenne, le développement d'emplois verts, et des solutions innovantes ancrées dans les territoires, l'ESS contribue activement à la construction d'un avenir durable et solidaire.

Exemples d'actions :

Le jardin support pour les personnes très éloignées de l'emploi à Saint Fiacre en Charente-Maritime (17) est l'un des nombreux projets innovants en Nouvelle-Aquitaine visant à favoriser l'insertion et la sécurité alimentaire

Dans les Pyrénées-Atlantiques (64), l'ABDEA développe un projet de Sécurité Sociale Alimentaire (SSA), tandis que La ferme Uhaldia met en place une coopération locale pour lutter contre la précarité alimentaire

En Gironde (33), plusieurs initiatives se démarquent :

- VRAC accompagne les changements de pratiques alimentaires depuis 2020.
- Marie Curry œuvre pour l'insertion professionnelle des femmes réfugiées dans le domaine de la cuisine depuis 2021.
- CO ACTIONS soutient l'installation collective en agriculture

En Corrèze (19), Argument climatique a créé un Réseau d'Entraide Nourricière

L'insertion professionnelle est également au cœur de plusieurs projets :

- En Charente-Maritime, Atouts et compétences se concentre sur l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'agriculture.
- En Dordogne (24), BASE (Bergerac Actions Solidarité Emploi) forme des créateurs de compétences pour les publics en difficulté.
- Dans les Pyrénées-Atlantiques, BUZBU Travail social propose un service social itinérant dédié aux porteurs de projet.
- En Gironde, Wejob a créé un lieu décroïsonné offrant des parcours innovants pour l'emploi des personnes peu qualifiées

En favorisant l'innovation sociale, en conciliant les enjeux sociaux et environnementaux, en ancrant territorialement ses solutions, en démocratisant et en renforçant la résilience économique, l'ESS participe des conditions d'une planification écologique réussie.



L'évolution des compétences et des métiers

La réussite de la transition écologique et énergétique en France dépendra fortement de la montée en compétences et de l'évolution des emplois vers des métiers plus verts et transversaux (ingénierie de projet, encadrement, communication...). La réponse aux impacts du changement climatique passera par une transformation profonde des compétences et des métiers pour répondre aux nouveaux défis et aux exigences d'un modèle économique plus durable. Cette montée en compétences et l'évolution des emplois en France passera par l'anticipation des mutations des métiers et des compétences, un investissement massif dans la formation professionnelle, un accompagnement à la reconversion professionnelle, l'intégration des compétences « vertes » dans les cursus de formation initiale, la promotion de l'innovation pour imaginer de nouvelles pratiques pédagogiques, l'implication des entreprises et de l'ensemble des employeurs dans la formation tout au long de la vie, une adaptation en continu et de manière prospective de l'offre de formation...

Des interventions d'ores et déjà déployées :

Stratégie nationale emplois et compétences pour la planification écologique

Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle 2023-2028

Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS 2024-2028)

Stratégie Régionale de Formation Professionnelle (SRFP 2024-2028)

Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC 2024-2027)

Partenariat entre la Région et France Travail pour le développement de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi (PACTE 2024-2027)

Les propositions d'actions au titre de la feuille de route :

Identifier et prioriser les enjeux et « stratégies compétences » par filière et en inter-filières

Caractériser les besoins en emplois, compétences et qualifications de façon prospective et itérative

Inscrire dans le développement de la formation professionnelle les exigences des transitions climatiques, environnementales et énergétiques : travail sur les référentiels, offre personnalisée, adaptation de la carte des formations..., en priorité dans les secteurs liés aux leviers de décarbonation/ressources en Nouvelle Aquitaine
(Ex : Green Digital Skills (GDS) vise à initier et former aux compétences et métiers du Green IT)

Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de l'écosystème emploi/formation/orientation aux enjeux de la transition écologique, aux impacts associés et aux objectifs spécifiques de Nouvelle Aquitaine

Développer des offres de formation spécifiques et adaptées aux enjeux par filière

(Ex : Projet projet BATTENA (Formations pour les BATTeries En Nouvelle-Aquitaine) va permettre la formation de plus de 35 000 personnes (lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi) en Nouvelle-Aquitaine dans la filière industrielle et les services automobiles)

Engager les écoles et les établissements scolaires dans une démarche de labellisation au titre de leur démarche TEE (transition écologique et énergétique)

(Exemple de la labellisation « E3D » (Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement Durable) développée par le MEN permet d'encourager et de reconnaître les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable)



L'inclusion sociale

La transition juste garantit que tous les territoires et toutes les populations, y compris les plus vulnérables, bénéficient de manière égale des avancées écologiques.

Il s'agit de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la transition vers des économies et des sociétés à faibles émissions de carbone et respectueuses de l'environnement. Les ménages modestes ou précaires sont déjà et seront à l'avenir les plus impactés par les effets du changement climatique, ne disposent pas en effet des mêmes ressources pour mettre en place des stratégies d'adaptation pour y faire face.

Des interventions d'ores et déjà déployées :

Pacte des solidarités 2023-2027

Feuille de route Néo Terra

Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes en situation de Handicap (PRAFQPH 2023-2028)

Programmes Territoriaux d'Insertion

Les propositions d'actions au titre de la feuille de route :

Développer des alliances locales de solidarité alimentaire "producteurs-associations-collectivités" et soutenir le volet social des projets alimentaires territoriaux, ainsi que des expérimentations de chèque alimentaire locaux portés par les collectivités territoriales

Proposer des accompagnements individuels, pour les personnes les plus précaires, pour identifier les axes possibles pour pallier la précarité écologique

Soutenir les initiatives d'insertion s'inscrivant dans les métiers et activités de la transition

(Ex : Promouvoir l'insertion des femmes par le chantier maraichage du SIE Vals de Saintonge, Atelier d'insertion textile afin de promouvoir l'emploi durable et l'économie circulaire par l'accompagnement et l'encadrement socio-professionnel...)

Proposer des accompagnements territorialisés des personnes, notamment dans les communes rurales

Renforcer l'expertise en matière de mobilité des populations vulnérables - Capitaliser sur la cartographie de la mobilité solidaire

Contribuer au déploiement des Plans d'Actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)

Repenser les pratiques d'aménagement et de rénovation urbaine en tenant compte des services écosystémiques que la nature procure

(Ex : végétalisation pour atténuer l'effet "îlot de chaleur urbain" ou la désimperméabilisation des sols urbains par le biais de noues)



L'engagement et la mobilisation des citoyens

La transition écologique repose certes sur des innovations technologiques et des politiques publiques, mais aussi sur des changements profonds dans les comportements individuels et collectifs. Les modes de vie actuels, qui sont souvent marqués par une consommation excessive des ressources naturelles et une forte dépendance aux énergies fossiles, devront évoluer vers des pratiques plus durables. Cela peut passer par des actes quotidiens tels que la réduction des déchets, la consommation responsable, l'adoption de modes de transport plus doux, ou encore l'efficacité énergétique dans les habitations.

Le changement de comportement des individus en faveur de la transition écologique repose sur une série d'actions concertées à différents niveaux. Pour que ces changements soient possibles, il faut à la fois une sensibilisation accrue des citoyens et des incitations positives.

En parallèle, les individus doivent être prêts à accepter certains ajustements dans leur confort et leurs habitudes de consommation pour favoriser un avenir plus durable. L'éducation, la sensibilisation et l'accès à des alternatives écologiques jouent un rôle crucial dans cette transformation. La mobilisation des membres du Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) peut permettre de croiser les regards et d'entendre les besoins et questionnement des personnes précaires.

Les propositions d'actions au titre de la feuille de route :

Communiquer auprès du grand public sur la feuille de route de la planification écologique en Nouvelle Aquitaine (réseaux sociaux, supports grand public...)

Programmes éducatifs : inclure des notions sur l'écologie, le développement durable et la sobriété dans les programmes scolaires pour sensibiliser dès le plus jeune âge. Former aussi les adultes par des campagnes de sensibilisation sur les impacts environnementaux de leurs choix quotidiens

Promouvoir des modèles de réussite qui valorisent des modes de vie durables. Par exemple, mettre en avant des personnalités ou des communautés qui montrent l'exemple en adoptant des pratiques écologiques

Encourager les initiatives locales et les groupes communautaires qui promeuvent le partage, la réparation et la mutualisation des ressources. Les personnes sont souvent influencées par le comportement de leurs pairs, et des initiatives locales peuvent avoir un effet d'entraînement.

5. Les modalités de suivi

La feuille de route fera l'objet d'un suivi en continu structuré autour de plusieurs modalités clés. Des indicateurs de réalisation et de résultat seront définis pour évaluer la progression et l'impact des actions mises en œuvre.

Afin de garantir la pertinence dans le temps et de faciliter l'adaptation continue du plan, des temps d'échanges réguliers avec les acteurs du territoire seront organisés pour faire un état d'avancement, partager des retours d'expérience et ajuster les actions si nécessaire.

Une rencontre annuelle viendra clôturer ce processus en rassemblant l'ensemble des parties prenantes, afin de présenter les réalisations de l'année écoulée, les résultats obtenus, discuter des priorités pour les actions à venir et échanger le cas échéant sur des possibles modifications de la feuille de route.

Suivi et évaluation des actions

Le suivi de la feuille de route sera assuré de manière continue tout au long de sa mise en œuvre, grâce à la mobilisation d'indicateurs de réalisation et de résultat. Les indicateurs de réalisation permettront de mesurer l'avancement des actions engagées, en fonction des objectifs initiaux, des ressources mobilisées et des délais fixés. Parallèlement, les indicateurs de résultat devront permettre d'évaluer l'impact concret des actions sur le terrain, en mesurant les changements observables au regard des objectifs fixés en matière de baisse des émissions de GES d'ici à 2030.

Temps d'échanges avec les acteurs du territoire

Afin de favoriser une mise en œuvre coordonnée et collaborative, des temps d'échanges pourront être organisés avec les acteurs du territoire. Ces moments d'échanges auront pour but de partager les avancées, d'identifier les points de blocage ou les ajustements nécessaires, et de recueillir les retours d'expérience des acteurs locaux. Ce dialogue permettra d'adapter en continu les actions aux réalités du terrain, et d'assurer que les différents partenaires soient impliqués et mobilisés tout au long du processus. Les rencontres pourront prendre la forme d'ateliers thématiques, ou de réunions bilatérales selon les besoins identifiés.

Réunion annuelle de suivi

Une réunion annuelle de suivi sera organisée pour faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route. Cette réunion réunira l'ensemble des parties prenantes (institutions, acteurs locaux, représentants de la société civile, etc.), afin de présenter les réalisations concrètes de l'année écoulée. Seront également partagés les résultats obtenus en fonction des indicateurs de résultat, permettant ainsi une évaluation objective de l'impact des actions. Ce moment sera aussi l'occasion de définir les actions à prioriser pour l'année suivante, d'intégrer les retours d'expérience recueillis lors des échanges réguliers et d'identifier les nouveaux défis à relever.

Adaptation et ajustement de la feuille de route

La feuille de route sera revue annuellement à la lumière des résultats observés et des retours des acteurs du territoire. Ce processus d'adaptation continue permettra d'ajuster les priorités, les moyens alloués, et les stratégies mises en œuvre en fonction de l'évolution du contexte local et des avancées réalisées. Une approche flexible est ainsi privilégiée, favorisant l'amélioration continue et la réactivité face aux imprévus. Les ajustements seront validés lors de la réunion annuelle et formalisés dans un document de suivi.

Communication et transparence

Dans une logique de transparence et d'information continue, les résultats de la feuille de route seront partagés publiquement avec les acteurs du territoire et les citoyens. Des supports de communication spécifiques seront mis en place, tels que des rapports annuels ou des événements publics, pour suivre les progrès réalisés et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes. La communication régulière autour des avancées permettra également de renforcer l'adhésion des acteurs et de faciliter la mobilisation des ressources pour les actions futures.

